



PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET SENTIERS



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson



PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET SENTIERS

RÉALISÉ PAR	Institut des territoires
CHARGÉE DE PROJET	Isabelle Marcoux - Géographe, DESS A.A.
ÉQUIPE DE PROJET	André Goulet - Aménagiste des territoires naturels, ing.f., M.Sc. Isabelle Marcoux - Géographe, DESS A.A. Evelyne Paquette-Boisclair – Stagiaire, M.Sc. Gestion de l'environnement
DOSSIER	# STEMAR-18-027
POUR	Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
À L'ATTENTION DE	Simon Provencher - Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement
PRÉSENTÉ LE	3 mars 2019 - Plan # 142-2019
MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI	Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson : - Gisèle Dicaire - Mairesse - Julie Forgues - Directrice générale - Lisiane Monette – Conseillère municipale - Simon Provencher - Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement Plein-air Sainte-Marguerite : François Thibault

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
ANALYSE DES BESOINS	5
BESOINS ACTUELS	5
BESOINS FUTURS	16
ANALYSE DE L'OFFRE	20
DÉFINITIONS ET NORMES	20
OFFRE ACTUELLE – PARCS	22
OFFRE ACTUELLE – SENTIERS	40
ANALYSE DE LA DESSERTE	44
ORIENTATIONS	50



INTRODUCTION

Ce Plan directeur des parcs et sentiers a pour objectif de doter la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson d'un outil de planification qui guidera la prise de décision en matière d'aménagement des territoires récréatifs. Ce Plan directeur permettra à l'administration municipale, de même qu'aux décideurs, de mesurer les enjeux qui guideront les actions à prendre au cours des dix prochaines années.

Le Plan directeur des parcs et sentiers comprend d'abord un portrait, établi à partir d'une analyse des besoins de la population, de même qu'une analyse de l'offre actuelle en matière de parcs et de sentiers. Ces analyses permettront d'identifier les carences en matière d'espaces récréatifs et de définir des orientations concernant la pérennité et le développement des parcs et sentiers.

Le réseau des parcs et sentiers de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
doit être en mesure d'accueillir l'ensemble de la population,
en offrant, dans une approche universelle, une diversité de services et d'activités
pour répondre aux besoins de tous.

D'une superficie de 99 kilomètres carrés, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson est l'une des dix municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut. La ville offre un environnement principalement forestier et paisible. Les familles y sont de plus en plus nombreuses depuis les années 1990 et sa population est de 2 988 habitants¹.

¹ MAMOT (2019). Répertoire des municipalités – Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. Consulté en ligne au www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/fiche/municipalite/77012/

ANALYSE DES BESOINS

BESOINS ACTUELS

Dans les parcs et sentiers, les usages sont multiples. Afin de bien mesurer les besoins et attentes des usagers, un sondage a été réalisé auprès de la population. Le sondage comprenait une version courte de 11 questions, qui a été complétée par 103 personnes. Au total 62 personnes ont poursuivi vers la version longue du sondage (26 questions).

Une majorité de répondants a accepté d'indiquer son code postal, ce qui permet d'estimer que les sondages ont été complétés 9 fois sur 10 par des résidents de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. Les autres sondages ont été complétés par des usagers utilisant le réseau de parcs et sentiers de la ville, probablement des villégiateurs, mais résidant à l'extérieur. La marge d'erreur du sondage est évaluée à 10 % (19 fois sur 20).

Les réponses ont été recueillies via la plateforme en ligne Survey Monkey du 27 août au 30 septembre 2018. Notons que peu d'usagers de sentiers motorisés (motoneige et VTT) ont répondu au sondage.

Besoins relatifs aux parcs - Compte rendu du sondage

Q1. POURCENTAGE DES RÉPONDANTS FRÉQUENTANT LES DIFFÉRENTS PARCS DE LA VILLE :

- Patinoire municipale 82 %
- Parc Édouard-Masson 76 %
- Plage municipale 49 %
- Parc-école municipalisé Mgr-Ovide-Charlebois 33 %
- Parc Joli-Bois 33 %
- Parc-école Mgr-Lionel-Scheffer 13 %
- Parc de planche à roulettes 1 %

Le parc Édouard-Masson et la patinoire municipale seraient les plus fréquentés.

Le parc de planche à roulettes serait pratiquement non utilisé.

Q2. POUR SE RENDRE DANS LES PARCS, LES USAGERS UTILISENT MAJORITAIREMENT LA VOITURE, SOIT :



- 4 fois plus de déplacements en voiture qu'à pied
- 60 fois plus de déplacements en voiture qu'en vélo



54 % des répondants utilisent le vélo pour un usage récréatif, mais seulement la moitié d'entre eux utilise également le vélo pour effectuer du transport actif (par exemple pour aller travailler). 46 % des répondants n'utilisent jamais le vélo.

Q3. POURQUOI FRÉQUENTE-T-ON LES PARCS DE LA VILLE (POURCENTAGE DE RÉPONDANTS) ?

- Pour pratiquer des activités récréatives 52 %
- Pour participer à des événements 50 %
- Pour pratiquer des activités familiales 47 %
- Pour me détendre 36 %
- Pour pratiquer des activités sportives 28 %
- Pour socialiser, rencontrer des gens 16 %

Autres raisons :

« Pour faire de l'exercice avec mon chien »
« J'amène mes petits-enfants dans les parcs-écoles pour profiter des jeux et appareils »

Q4. POURQUOI NE FRÉQUENTEZ-VOUS PAS LES PARCS OU CERTAINS PARCS ?

- Raison #1 : Les aménagements et activités proposés ne correspondent pas à ce que je recherche (51 % des répondants)
- Raison #2 : Ils sont trop loin de chez moi (30 % des répondants)
- Un répondant sur 5 a indiqué que les parcs de la ville étaient peu attrayants
- Un répondant sur 6 a indiqué qu'il ne savait pas où étaient situés les parcs

Autres raisons :

« Je ne peux m'y rendre à pied »
« Il n'y a pas de jeux d'eau pour les enfants »
« La route pour m'y rendre (Montée Gagnon) est trop dangereuse »
« Comme retraitée, les besoins sont différents »
« Aucun parc à chiens »

Q5. QUEL DEGRÉ D'IMPORTANCE ACCORDEZ-VOUS AU DÉVELOPPEMENT DE CES AMÉNAGEMENTS DANS LES PARCS DE LA VILLE ?

Du plus important au moins important

- | | | |
|-------------------------------|---|----------------------------------|
| 1. Aire de jeux 5-12 ans | 7. Terrain de baseball | 13. Parc de planche à roulettes |
| 2. Patinoire extérieure | 8. Module d'entraînement pour adulte | 14. Terrain de pétanque |
| 3. Aire de pique-nique | 9. Module d'entraînement spécifique aux aînés | 15. Aire de jeu libre |
| 4. Aire de jeux 18 mois-5 ans | 10. Court de tennis | 16. Terrain de basketball |
| 5. Jeux d'eau | 11. Jardin communautaire | 17. Aire pour les chiens |
| 6. Terrain de soccer | 12. Module d'hébertisme | 18. Piste d'athlétisme |
| | | 19. Terrain de football |
| | | 20. Parcours de BMX |
| | | 21. Site de parcours à obstacles |

Q6. GLOBALEMENT, QUEL EST VOTRE DEGRÉ DE SATISFACTION ENVERS L'OFFRE EN PARCS SUR LE TERRITOIRE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON ?

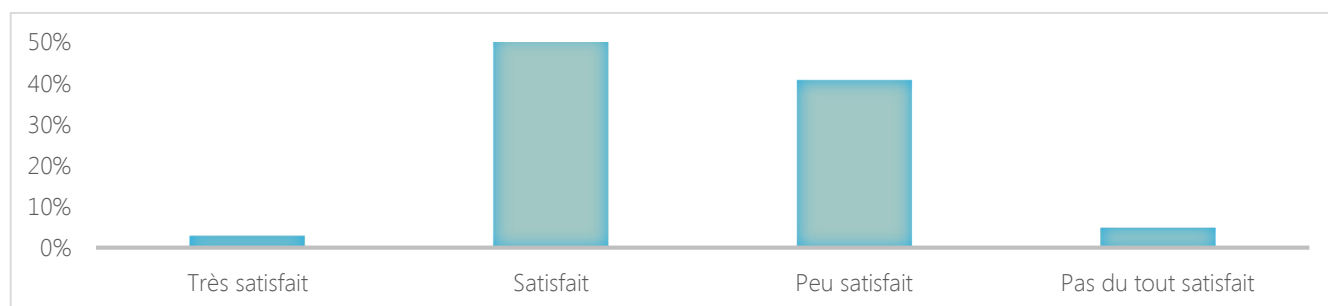


FIGURE 1 : NIVEAU DE SATISFACTION ENVERS L'OFFRE EN PARCS

Q7. POUR QUELLES RAISONS PRÉFÉREZ-VOUS FRÉQUENTER DES PARCS SITUÉS DANS D'AUTRES VILLES ?

- Raison #1 : Les aménagements et activités proposés correspondent mieux à ce que je recherche (68 % des répondants)
- Raison #2 : Ils sont plus attrayants (42%)

Autres raisons :

- « Certains sont plus près de chez moi »
- « Il n'y a pas de parc à chiens à Sainte-Marguerite »
- « La route pour s'y rendre est plus sécuritaire »
- « Je ne connaissais pas les parcs de Sainte-Marguerite »
- « L'offre de ski nordique est plus intéressante au parc Dufresne »
- « Parce qu'ils ont des jeux d'eau »
- « Le Parc de la Rivière Doncaster est un site attrayant pour la marche et les sports d'hiver. Dommage que nous n'ayons pas accès au même tarif que les résidents. »
- « Pour avoir accès au P'tit train du Nord »

Q8. LES PARCS DE VOTRE MUNICIPALITÉ CONTRIBUENT-ILS À VOTRE QUALITÉ DE VIE ?



Beaucoup (46 %)

Moyennement (37 %)

Peu (17 %)

Pas du tout (0 %)

Q9. QUEL EST VOTRE DEGRÉ DE SATISFACTION PAR RAPPORT AUX ÉLÉMENTS CI-DESSOUS RELATIVEMENT AUX PARCS ?

TABEAU 1 : NIVEAU DE SATISFACTION RELATIVEMENT À DIVERS ÉLÉMENTS DANS LES PARCS

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insatisfaisant
Information / signalisation dans les parcs	13 %	73 %	14 %
Diversité des aménagements récréatifs	4 %	59 %	37 %
Entretien / propreté	26 %	70 %	4 %
Accès aux personnes à mobilité réduite	8 %	81 %	11 %
État des infrastructures	9 %	69 %	22 %
Sentiment de sécurité	30 %	66 %	4 %
Qualité de la végétation	23 %	70 %	7 %

- Ce dont les gens sont le plus satisfaits : la propreté et la sécurité
- Ce dont les gens sont le moins satisfaits : la diversité des aménagements

Q10. À QUELS TYPES D'ÉVÉNEMENTS AIMERIEZ-VOUS ASSISTER DANS LES PARCS DE LA VILLE ?

Du plus important au moins important

1. Journée thématique (ex : Fête des voisins)
2. Exposition (ex. peinture, photographie, histoire, etc.)
3. Événement sportif amical
4. Cinéma, théâtre de plein air
5. Cours avec entraîneur (ex. cardio plein air, yoga, tai-chi)
6. Ateliers d'initiation et cours (photographie, botanique, peinture, etc.)

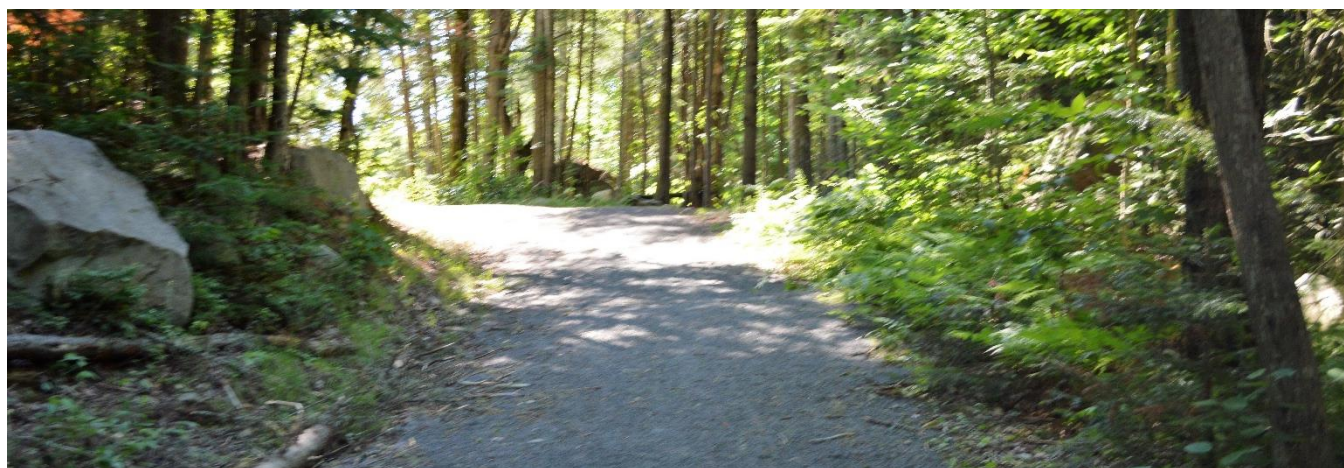
« Privilégier les
activités culturelles et
coopératives »

Q1. POURCENTAGE DES RÉPONDANTS FRÉQUENTANT LES SENTIERS :

- Sentier du Galais (pédestre, raquette) 47 %
- Piste Jean-Pierre Trudel (raquette) 23 %
- Piste Dix-Lacs, Munsen (Parc Dufresne, ski nordique) 15 %
- Piste Luc Guindon (ski nordique) 15 %
- Piste Maple Leaf (ski nordique) 15 %
- Piste Cook (ski nordique) 14%
- Piste Oxford-Cambridge (ski nordique) 14 %
- Piste Jack-Gauthier (ski nordique) 12 %
- Piste Munson (ski nordique) 12 %
- Sentier de VTT 12 %
- Sentier de motoneige 10 %
- Piste PIJAC (ski nordique) 9 %

Le Sentier du Galais est le plus populaire.

Environ 1 répondant sur 10 fréquente les sentiers de VTT et de motoneige.



Q2. QUELS TYPES DE SENTIERS SOUHAITERIEZ-VOUS VOIR SE DÉVELOPPER DANS LA VILLE ?

Du plus important au moins important

- | | |
|---|--|
| 1. Multifonctionnel (vélo, marche, etc.) (70% des répondants) | 4. Pédestre uniquement (40%) |
| 2. Raquette (51 %) | 5. Ski de fond (tracé) (29 %) |
| 3. Marche hivernale (41 %) | 6. Motorisés (motoneige, VTT, etc.) (15 %) |
| | 7. Ski de fond (nordique) (14 %) |
| | 8. Aucun (4 %) |

Autres : « Vélo de montagne et Fatbike », « Liaison avec le P'tit Train du Nord », « Sentiers avec chiens »

Q3. QUEL DEGRÉ D'IMPORTANCE ACCORDEZ-VOUS À RELIER LES SECTEURS OU PÔLES D'INTÉRÊT SUIVANTS, PAR UN SENTIER MUNICIPAL DÉDIÉ AUX VÉLOS ET AUX PIÉTONS ?

TABEAU 2 : IMPORTANCE RELATIVEMENT AU RACCORDEMENT À DIFFÉRENTS SECTEURS

	Très important	Important	Pas important	Contre
Écoles	44 %	39 %	15 %	2 %
Parcs municipaux	44 %	39 %	16 %	1 %
Parc linéaire le P'tit train du Nord	59 %	30 %	10 %	1 %
Ville de Sainte-Adèle	34 %	31 %	30 %	5 %

Q4. QUELLE EST VOTRE PERCEPTION GÉNÉRALE DES SENTIERS DE LA MUNICIPALITÉ ?

TABEAU 3 : PERCEPTION GÉNÉRALE DES SENTIERS

	En accord	Partiellement d'accord	Partiellement en désaccord	En désaccord
Ils représentent une valeur économique ajoutée à ma propriété	46 %	38 %	4 %	12 %
Ils contribuent à la santé des usagers	74 %	22 %	4 %	0 %
Ils contribuent à l'identité de la ville	64 %	32 %	4 %	0 %
Ils contribuent à la protection de l'environnement	70 %	28 %	0 %	2 %
Ils créent des problèmes de toutes sortes	0 %	4 %	9 %	87 %

Commentaires : « La longueur des sentiers est trop restreinte »

« Il faudrait plus de sentiers pédestres en milieu boisé et assez loin des pistes de VTT et motoneige »

« Il n'y en a pas assez et ils ne sont pas suffisamment aménagés »

« Le rattachement de la ville au parc linéaire et aux autres sentiers serait une plus-value pour Sainte-Marguerite et ses citoyens »

« Meilleure publicité ... Si je les connaissais, je les fréquenterais !

Q5. SELON VOUS, QU'EST-CE QUI NUIT À L'ACCESSIBILITÉ DES RÉSEAUX DE SENTIERS ?

- Raison #1 : Manque d'interconnexions entre les tronçons dans la ville
- Raison #2 : Manque d'interconnexions entre les tronçons et l'extérieur de la ville
- Raison #3 : Manque de services environnants (toilettes, stationnement, équipement en location, etc.)
- Raison #4 : L'aspect sécuritaire des infrastructures
- Raison #5 : Distance à parcourir pour accéder aux sentiers

En général, les répondants considèrent que le niveau de difficulté des sentiers (relief, surface, etc.) et la tarification du réseau de sentiers ne nuisent pas, ou nuisent peu à l'accessibilité.

Q6. QUELLES SONT VOS PRÉOCCUPATIONS RELATIVEMENT AUX RÉSEAUX DE SENTIERS ?

- Les trois plus grandes préoccupations :
 - Vandalisme
 - Fermeture des sentiers sur terrains privés
 - Droits de passage
- Les répondants sont divisés au sujet de la présence d'animaux domestiques dans les sentiers :
 - 18% considèrent que la présence d'animaux domestiques est un irritant
 - 32 % sont partiellement d'accord avec le fait que ce soit un irritant
 - 14% sont partiellement en désaccord avec le fait que ce soit un irritant
 - 36 % ne considèrent pas que ce soit un irritant

Commentaires :

« Il est dommage que certains ne respectent pas l'environnement et la quiétude des propriétaires de terrains qui acceptent un droit de passage, ce qui pénalise les usagers respectueux. »

« Le vélo de montagne détruit les sentiers pédestres en forêt. Il faut éviter de tels conflits d'usages le plus possible. Même chose pour le bruit des motoneige et VTT qui gâche le plaisir de marcher en forêt. »

« Les animaux devraient avoir une laisse »

« Responsabiliser les propriétaires de chiens à ramasser les fèces de leur animal »

Q7. COMMENT VOYEZ-VOUS LE RÉSEAU DE SENTIERS DE LA VILLE DANS 15 ANS ?

92%

Un réseau de sentiers multifonctionnels (pistes cyclables, sentiers pédestres, de ski de fond, de raquette) maillant le territoire et reliant les différents parcs et pôles de la ville aux zones résidentielles

8%

Un réseau de sentiers pour véhicules motorisés et non motorisés maillant le territoire et reliant les différents parcs et pôles de la ville aux zones résidentielles

Idées, suggestions et commentaires soumis

«	Plus d'infrastructures de jeux pour enfants, terrains de tennis bien entretenus et accessibles le soir. Maintien de la patinoire à sa pleine grandeur. Structures de glace en hiver très appréciées des grands et petits.	»
«	Manque de parcs pour les enfants. On doit marcher beaucoup pour s'y rendre. Il me semble qu'il en manque un dans le coin du Sommet Vert, ou près du Lave-Auto...	»
«	Pour la patinoire sur le lac Masson, je souhaite que l'anneau près du chalet soit agrandi et devienne une sorte de parcours plus sinueux.	»
«	Finir le parc-école municipalisé.	»
«	Que ce soit attrayant pour tous les âges. Plus de jeux pour tous les âges dans le parc Masson.	»
«	Quand il y a de la musique, c'est souvent beaucoup trop fort.	»
«	Réaménagement du parc Édouard Masson, avec balançoire, jeux d'eau et de nouvelles structures pour les enfants. Le stationnement faisant face au lac devrait être réaménagé en parc.	»
«	Il faut s'engager avec des associations et OBNL pour développer plus des options pour les citoyens.	»
«	Manque d'indications. Mieux annoncer les événements.	»
«	Ajouter un parc à chien divisé en deux parties (petits chiens et gros chiens).	»
«	Avoir plus de bancs et des fleurs. Ne pas couper la vue sur le lac avec des arrangements floraux/arbustes trop haut. Avoir un joli kiosque couvert (pour musiciens) au parc Masson.	»
«	Des jeux d'eau et abreuvoir seraient très appréciés au parc Joli-Bois. L'été il fait très chaud et les enfants n'ont pas tous la chance d'avoir une piscine pour se rafraîchir.	»
«	Aménagement près de l'école Mgr-Ovide-Charlebois d'une aire d'apprentissage du ski de fond (petites pentes sécuritaires et sentier d'initiation).	»
«	Manque surtout de stationnement municipal pour les parcs la fin de semaine.	»
«	Meilleurs accès à l'eau. Plus nombreux, en tout temps, et mieux aménagés pour les baigneurs et la détente sur rive.	»
«	Les pistes ancestrales de ski nordique devraient être réservées pour le ski strictement.	»
«	Merci de vous préoccuper de ce sujet. Plus il y aura d'infrastructures accueillantes et multifonctionnelles, plus il y aura d'usagers ce qui avantagera les citoyens et favorisera le dynamisme de la ville.	»
«	Des sentiers partagés entre véhicules motorisés et activités non motorisées sont à éviter. La patinoire du lac Masson était beaucoup plus agréable quand les motoneiges n'étaient pas aussi présentes.	»
«	Impossible de circuler en poussette dans le Sentier du Galais puisque les blocs de béton empêchent le passage. Je suis une maman qui aimerait faire du cardiopoussette avec d'autres mamans dans ce bel environnement, mais ce problème majeur nuit au passage. Cela rendrait plein de mamans heureuses.	»
«	Priorité au développement du ski de fond.	»
«	Important de relier les sentiers au parc linéaire et les autres sentiers de la municipalité.	»
«	Entretenir le sentier de VTT durant l'été.	»
«	Dépêchez-vous de conserver les sentiers avant que les promoteurs refoulent les pistes sur des lignes de lots.	»

Selon des données du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) datant de 2019, la population de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson s'élève à 2 988 habitants, soit 4% de plus qu'en 2011. Voici quelques faits saillants relativement à la démographie de la ville :

- Les ménages de la ville sont composés à 37 % de 1 personne, 44 % de 2 personnes et 19 % de 3 personnes ou plus
- 71 % des familles de la ville sont des couples sans enfants
- L'âge moyen de la population est de 47,9 ans (alors qu'il est de 49,5 ans dans l'ensemble de la MRC)
- La majorité de la population est âgée entre 50 et 75 ans (Figure 2)

La population de la ville est vieillissante, bien que de plus en plus de jeunes familles s'y installent, engendrant par la même occasion l'accroissement démographique que connaissent les régions périurbaines du Québec.

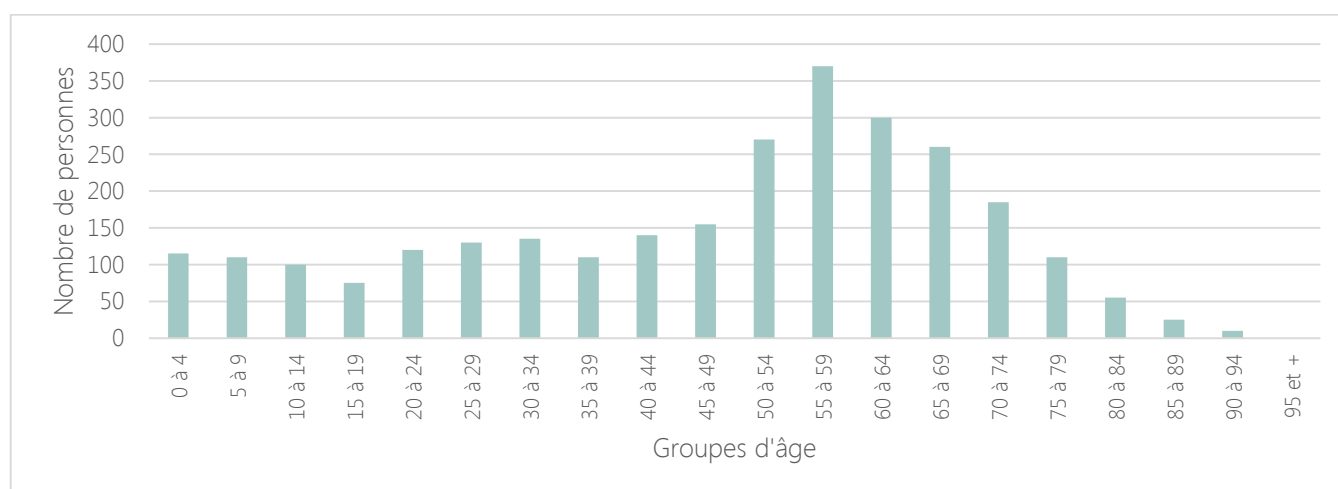


FIGURE 2 : DISTRIBUTION DE LA POPULATION DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON PAR GROUPE D'ÂGE (2016)

Les besoins de la population varient en fonction des groupes d'âge. Le tableau suivant est tiré et adapté du Cadre de référence des parcs et autres espaces publics² et il présente les besoins et intérêts des différents groupes d'âge, de même que des exemples d'aménagements répondant à ces besoins.

² Alliance québécoise du loisir public (2017). Cadre de référence des parcs et autres espaces publics. Consulté en ligne au <http://www.projetespaces.ca>

TABEAU 4 : BESOINS, INTÉRÊTS ET EXEMPLES D'AMÉNAGEMENT RELATIVEMENT AUX PARCS, SELON LES GROUPES D'ÂGE

Groupe d'âge	Besoins et intérêts	Exemples d'aménagement
0-5 ans	• Besoin de découverte, de sécurité, de mouvement et de manipulation • Besoin de développer des habiletés motrices de base • Apprentissage de la vie sociale • Curiosité • Stimulation des sens	• Aire et structure de jeu variées pour ramper, grimper, glisser, courir, se tenir en équilibre, etc. • Jeux d'eau • Aire de sable • Sentier • Espace vert (dégagé ou boisé) • Aire de glissade hivernale et patinoire
5-12 ans	• Besoin de développer des habiletés motrices de base et des compétences • Besoin de développer les habiletés sociales et intellectuelles • Capacité de s'engager dans des jeux collectifs et organisés • Besoin de défis • Curiosité	• Aire et structure de jeu variées pour grimper, glisser, courir, se tenir en équilibre, etc. • Piscine ou jeux d'eau • Terrain multisport et terrain de sport spécialisé • Sentiers • Piste cyclable • Espace vert (dégagé ou boisé) • Aire de glissade hivernale et patinoire
12-18 ans	• Besoin de se retrouver entre eux • Importance des pairs et de la famille • Besoin de défis • Besoin de valorisation de se sentir impliqués et utiles • Quête de liberté • Diversification des intérêts • Branchés sur nouvelles tendances	• Terrain multisport et terrain de sport spécialisé • Accès wi-fi • Piste cyclable • Sentiers • Patinoire • Espace vert (dégagé ou boisé) • Scène ou endroits pour des représentations et événements culturels
18-35 ans	• Développement de spécialités • Esprit de groupe • Responsabilisation • Intérêt pour la nature et l'environnement • Sortie en famille ou entre amis • Branchés sur les nouvelles tendances	• Espace vert (dégagé ou boisé) • Terrain de sport spécialisé • Espace de socialisation et aire de pique-nique • Accès wi-fi • Piste cyclable • Possibilité d'accompagnement des plus jeunes • Scène ou endroit pour des représentations ou événements culturels
35-65 ans	• Besoin d'être en forme • Besoin de calme, de pauses • Intérêt pour la nature et l'environnement • Interaction avec les autres groupes d'âge • Sortie en famille ou entre amis	• Sentier ou piste pour marche, jogging, cross-country, ski de fond, raquette, patinage, etc. • Circuit de mise en forme • Endroit calme pour méditer, relaxer, faire du yoga • Espace vert (dégagé ou boisé) • Activité de nature : photographie, ornithologie • Piste cyclable • Espace de socialisation et aire de pique-nique • Scène ou endroit pour des représentations et événements culturels

Groupe d'âge	Besoins et intérêts	Exemples d'aménagement
65-80 ans	• Besoin de socialiser et de se retrouver entre eux • Besoin d'être actif et en santé • Besoin de sécurité • Besoin d'être informé • Besoin de variété • Besoin d'aménagements de qualité • Besoin d'accès par transport collectif	• Espace vert (dégagé ou boisé) • Endroit calme, idéalement à l'abri • Sentier ou piste pour marcher • Circuit de mise en forme • Piste cyclable • Éclairage et signalisation adéquats • Jardin et milieu naturel • Lieu de rencontre et de rassemblement • Zone de jeu traditionnel (ex : pétanque) • Service sanitaire et autres • Scène ou endroit pour des représentations et événements culturels
80 ans et plus	• Besoin de conserver leur autonomie fonctionnelle • Besoin de confort et de sécurité • Besoin d'accompagnement • Rythme lent, capacités physiques plus restreintes • Besoin de pauses fréquentes	• Accessibilité universelle • Surveillance et secours à proximité • Endroit calme pour se reposer avec abris • Éclairage et signalisation adéquats • Sentier avec bancs à rapprochées et en face à face • Service sanitaire et autres • Espace vert (dégagé ou boisé)

BESOINS FUTURS

La pratique de loisirs, d'activités récréatives et d'activités sportives évolue. La demande sociale à leur égard est portée par divers facteurs socioéconomiques et préoccupations sociales. La présente section énumère des tendances actuelles en matière de récréation au Québec³ et les tendances démographiques pour Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson permettant d'évaluer des besoins futurs en matière de parcs et sentiers.

Tendances socioéconomiques

- Intérêt croissant des citoyens à l'égard des saines habitudes de vie et de leur santé
- Préoccupation et implication croissante des citoyens relativement à protection de l'environnement
- Élargissement du modèle familial traditionnel (familles recomposées, personnes vivant seules, etc.)
- Phénomène de vieillissement de la population
- Tendance des loisirs à la maison
- Demande sociale d'accès à la nature

Tendances en matière de pratiques sportives et récréatives

- Augmentation des déplacements actifs, à pied, à vélo ou autre (mais l'aménagement du territoire dans la ville ne facilite pas ce type de déplacement)
- Diversification des usagers des espaces récréatifs : familles, aînés, adolescents, enfants
- Demande pour des espaces permettant des activités non structurées (tendance des activités libres)
- Intérêt croissant des citoyens à l'égard des espaces récréatifs intergénérationnels favorisant la rencontre et l'interaction
- Popularité des activités récréatives et culturelles en plein air (club de marche, cours de mise en forme en plein air, séance de Zumba)
- Popularité des outils technologiques accompagnant les activités sportives (ex : montres GPS), pouvant supporter le travail de suivi et de planification du réseau municipal

³ Miaux et Roux (2016). Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme. Perspectives théoriques, pragmatiques et réglementaires. PUQ. 378 p.

L'utilisation croissante des outils technologiques fournit des informations relativement à la popularité de certains réseaux de sentiers et parcours.

Les figures suivantes sont tirées du site web Strava (www.strava.com/heatmap). On peut y observer les tracés les plus empruntés par les sportifs branchés, variant d'un gradient de bleu (tracés utilisés les moins fréquemment) à rouge (tracés utilisés les plus fréquemment). Ces cartes permettent de constater la popularité du réseau d'Estérel et du Parc régional Val-David-Val-Morin en hiver, la popularité générale de la pratique de la course à pied, ainsi que les principales routes empruntées par les cyclistes branchés. Cet outil, bien que comportant certains biais (tous les usagers ne téléchargeant pas leurs activités sur Strava), peut s'avérer utile pour observer le comportement des usagers, par exemple, à la suite de l'implantation d'un nouveau sentier.

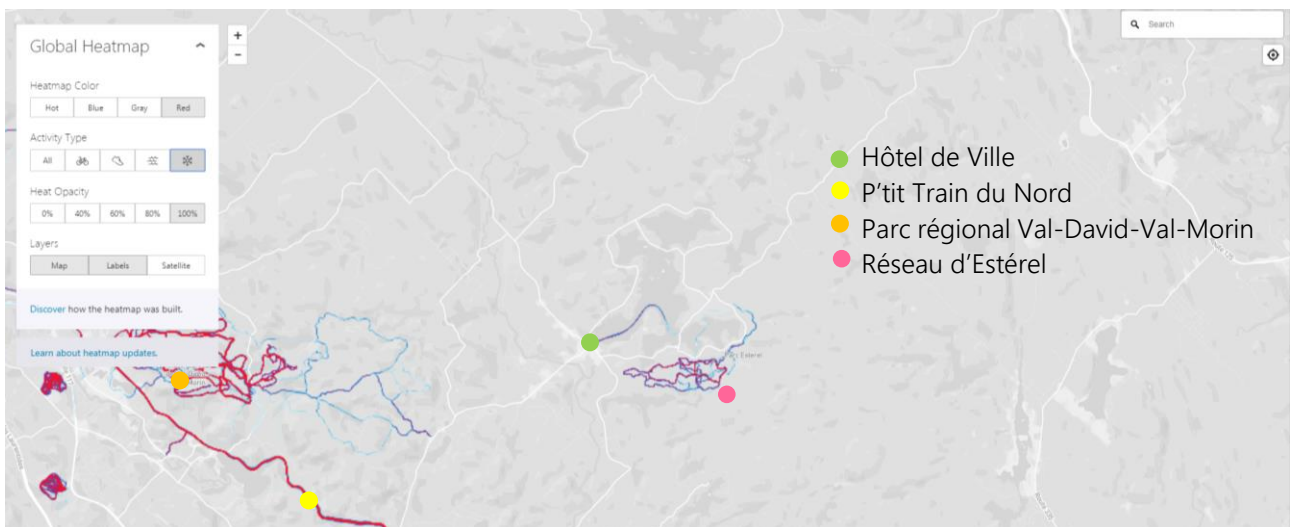


FIGURE 3 : CARTE « HEAT MAP » POUR LES ACTIVITÉS HIVERNALES

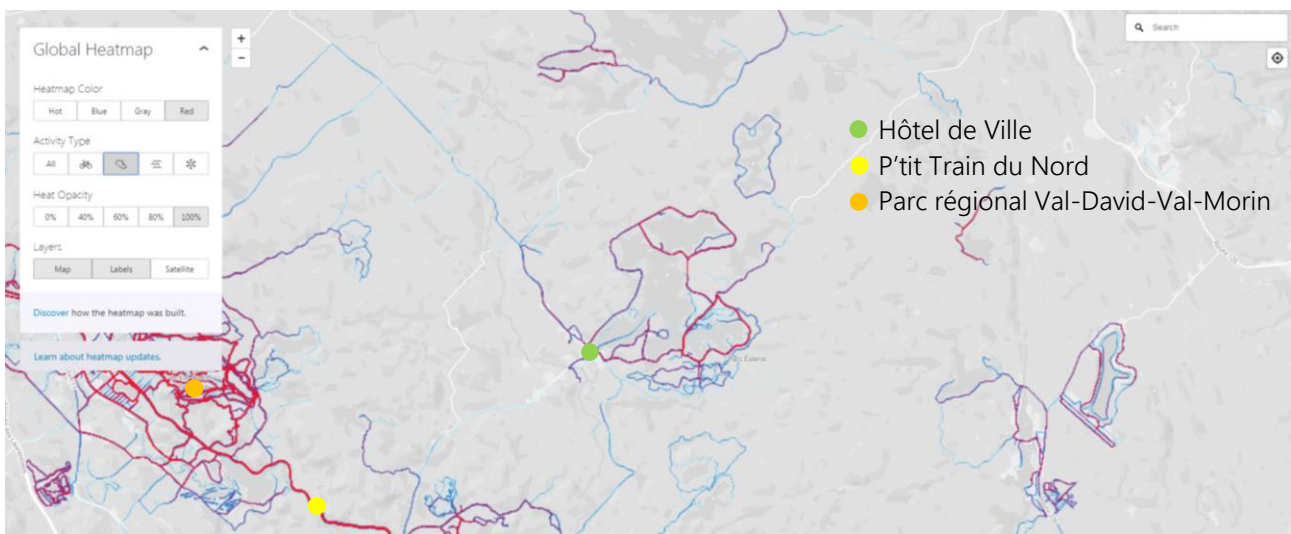


FIGURE 4 : CARTE « HEAT MAP » POUR LA COURSE À PIED

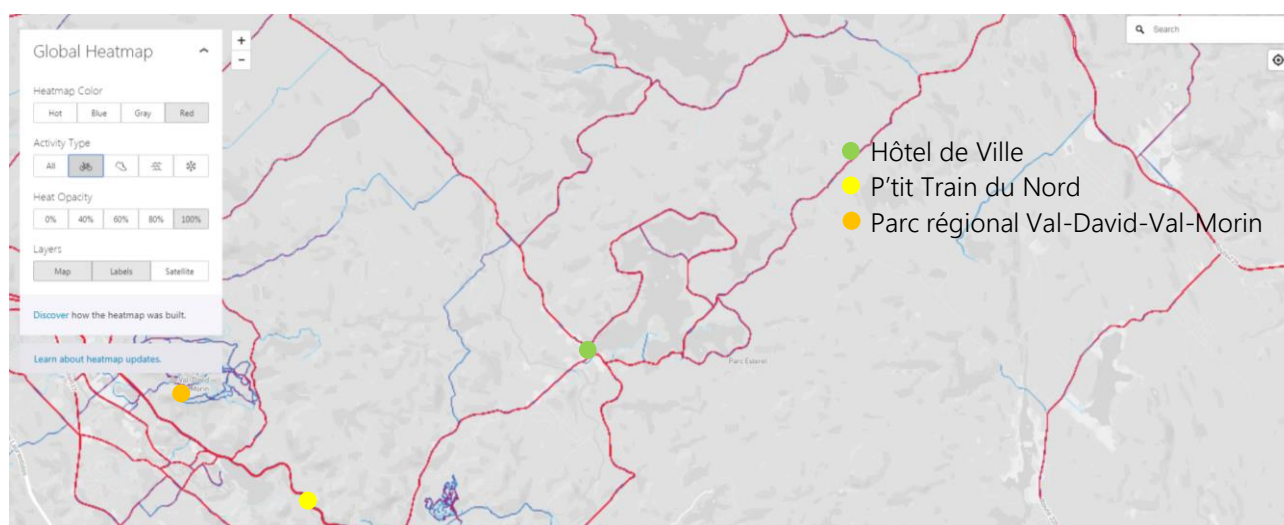


FIGURE 5 : CARTE « HEAT MAP » POUR LE VÉLO

Perspectives démographiques

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit que d'ici 2031, la population de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson passerait à 3 680, représentant une augmentation démographique de 28,3 % par rapport à 2016 (Tableau 5 et Figure 6).

Notamment, la proportion de jeunes de moins de 20 ans passerait de 15,7 % à 17,3 %. Le phénomène attendu du vieillissement de la population devrait aussi se manifester avec une proportion des 65 ans et plus qui devrait passer de 20,6 % en 2016 à près de 31,1 % en 2031⁴.

TABEAU 5_PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES 2011-2031 À SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON⁴

Années	0-19 ans		20-64 ans		65+ ans		Total
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	
2016	465	15,7 %	1 885	63,7 %	610	20,6 %	2 960
2021	535	16,6 %	1 955	60,5 %	740	22,9 %	3 230
2026	615	17,6 %	1 890	54,2 %	980	28,1 %	3 485
2031	635	17,3 %	1 900	51,6 %	1 145	31,1 %	3 680

⁴ Institut de la statistique du Québec (2014). Population projetée par groupe d'âge, municipalités du Québec, scénario A - Référence

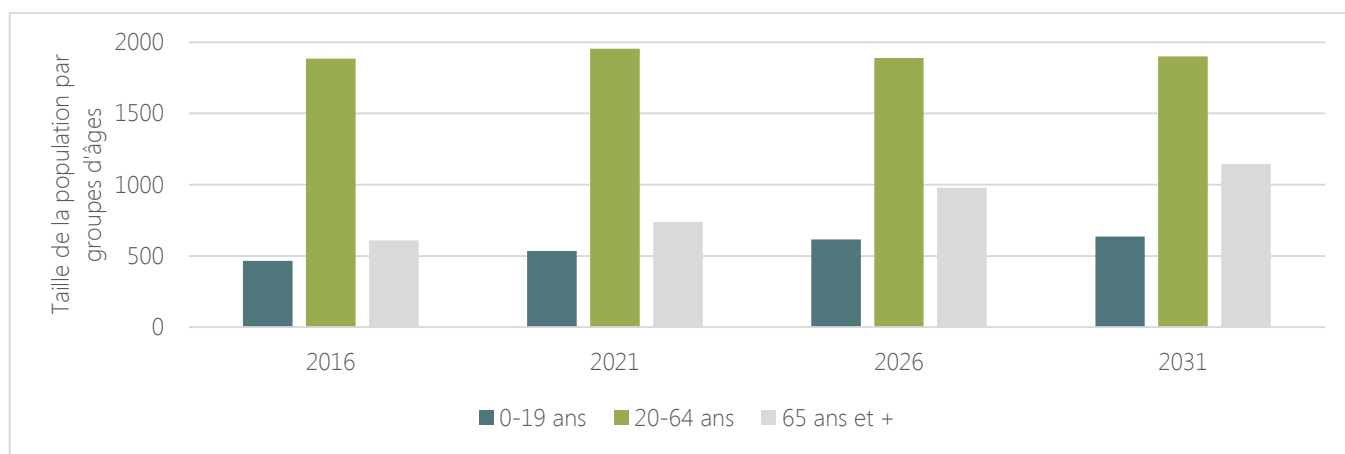


FIGURE 6 : POPULATION DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON PAR TRANCHES D'ÂGE (2016-2031)⁴

Projets majeurs de développements

Actuellement, quatre projets majeurs de développement résidentiel sont prévus pour Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. La localisation de ces projets et leur ampleur informe quant aux besoins futurs des citoyens qui s'y établiront.

1. Domaine Nature sur le Lac (200 maisons à terme)
2. Domaine d'Estérel (50 maisons à terme)
3. Domaine Espaces Boréal (un peu moins de 100 maisons à terme)
4. Domaine Verdier (environ 70 maisons à terme)
5. Domaine Martek (environ 20 maisons à terme)

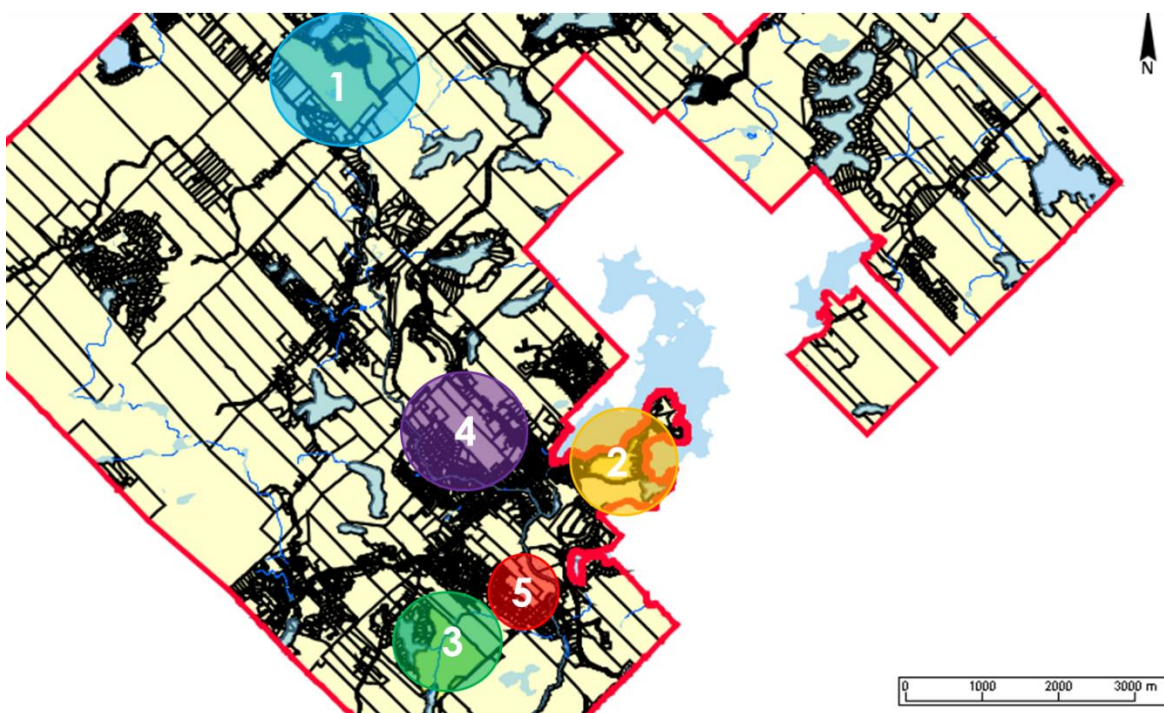


FIGURE 7 : LOCALISATION DES PROJETS MAJEURS DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

ANALYSE DE L'OFFRE

Chaque parc et sentier de la ville a fait l'objet d'une caractérisation (cartographie avec validation terrain) afin d'en déterminer la typologie.

DÉFINITIONS ET NORMES

On compte divers types de parcs selon leur vocation et leur rayon de desserte. La vocation de ces espaces vise à combler divers besoins sociaux, mais aussi environnementaux. Polyvalents, les parcs peuvent répondre à plus d'une vocation selon les besoins du milieu. Le tableau suivant en présente les principales catégories.

TABLEAU 6_ PRINCIPALES VOCATIONS DES PARCS

Vocation	
Détente	• Aménagement favorisant la détente • Pratique d'activités libres • Rencontre sociale
Récréative	• Pratique d'activités non structurées • Équipements récréatifs variés • Peut comprendre des aires de jeux pour enfants, jeux d'eau, installations sportives légères
Sportive	• Aménagements conçus pour la pratique d'activités sportives • Infrastructures spécialisées (soccer, football, baseball, etc.) • Espace permettant la tenue d'entraînements et de tournois
Conservation	• Aménagements légers préservant des éléments naturels • Favorise le contact des citoyens avec la nature

En termes de normes, diverses sources recommandent une superficie minimale à consacrer aux parcs et espaces verts en fonction du nombre d'habitants d'un territoire. Toutefois, en raison de nombreuses variables (économiques, politiques, sociales, environnementales et culturelles), ces espaces sont en constante mutation. Par conséquent, leur planification et leur conception ne s'inscrivent pas dans une démarche statique et doivent plutôt être adaptées continuellement aux besoins des utilisateurs.

Un territoire municipal devrait minimalement comprendre de
2,5 à 4 hectares de parcs et espaces verts par 1000 habitants.

Or, un ratio plus grand est souhaitable, car la superficie en parcs d'une municipalité contribue fortement à la qualité de vie de ses citoyens et à son attractivité⁵.

Le Tableau 7 détaille les types de parcs, leur rayon de desserte, leur dimension moyenne et leur ratio de superficie minimale par nombre d'habitants afin de répondre aux besoins des citoyens.

⁵ DAA (2004). Ville de Bromont. Plan directeur des parcs, espaces verts et sentiers. Portraits et constats. 137 p.

TABLEAU 7 TYPOLOGIE DES PARCS

Typologie	Principales caractéristiques et composantes	Rayon de desserte	Dimension moyenne	Ratio Surface ⁶ m ² /1000 hab.
Mini parc	• Vocation de détente • Destiné à répondre à des besoins de loisir limités et de verdure • Pertinent en milieu urbain où la densité est élevée • Composé d'un espace gazonné, bancs, bacs à ordures et parfois des équipements légers selon les besoins des citoyens	400 m	Variable	1000 à 2000 m ²
Parc de voisinage	• Vocation de détente et récréative • Destiné aux habitants résidant à proximité • Facile d'accès à pied, ne doit pas être entravé par des barrières physiques importantes • Espace de jeu pour les 0-5 ans et parfois pour les 5-12 ans • Aires paysagées et de détente	400 m	3 000 à 10 000 m ²	4 000 à 8000 m ²
Parc de quartier ou secteur	• Vocation de détente, récréative et sportive • Accessible depuis les écoles, centres communautaires et installations sportives • Facile d'accès à pied ou à vélo, ne doit pas être entravé par des barrières physiques importantes • Espace de jeu pour les 0-5 ans • Espace de jeu pour 5-12 ans • Doté d'équipements permettant une pratique libre d'activités récréatives et/ou sportives (ex. : jeux d'eau, terrain sportif)	800 m	10 000 à 50 000 m ²	10 000 à 50 000 m ²
Parc municipal	• Vocation de détente, récréative et sportive • Comprend des aires paysagées, de jeux et de détente, mais offre aussi des équipements récréatifs et sportifs spécialisés aux dimensions réglementaires et des équipements culturels • Destiné à l'ensemble des citoyens et propice aux grands rassemblements (sportifs et communautaires) • Sa fréquentation requiert des déplacements	Échelle municipale	50 000 m ² et plus	20 000 à 40 000 m ²
Parc-école	Parcs localisés au sein d'un établissement scolaire ou adjacent à celui-ci. Destiné à une population de jeunes (6-12 ans)	Variable	Variable	s.o.
Parc-nature	Vocation de conservation, éducation, détente, récréation Espace naturel protégé aux fins de préservation de la nature, paysages	Variable	Variable	s.o.

⁶ Soubrier (2000). Planification aménagement et loisir. PUQ, 520p.

La Figure 8 illustre la localisation des 9 parcs de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. À l'offre de parc plus « traditionnelle », d'autres espaces récréatifs ont été intégrés pour les analyses ; la plage municipale, la patinoire municipale et le quai municipal, ainsi que le réseau de Sentiers du Galais, catégorisé comme un parc nature. Il y a également un parc équestre dans la municipalité (Parc Cavaland). Toutefois, comme il s'agit d'un parc privé dont la vocation est assez différente des autres parcs, ce dernier n'est pas analysé dans le cadre de ce Plan directeur des parcs et sentiers. Finalement, une aire naturelle protégée (servitude de conservation) est également présente dans la Ville, mais n'est pas analysée dans ce document puisque cette dernière n'est pas utilisée à des fins récréatives.

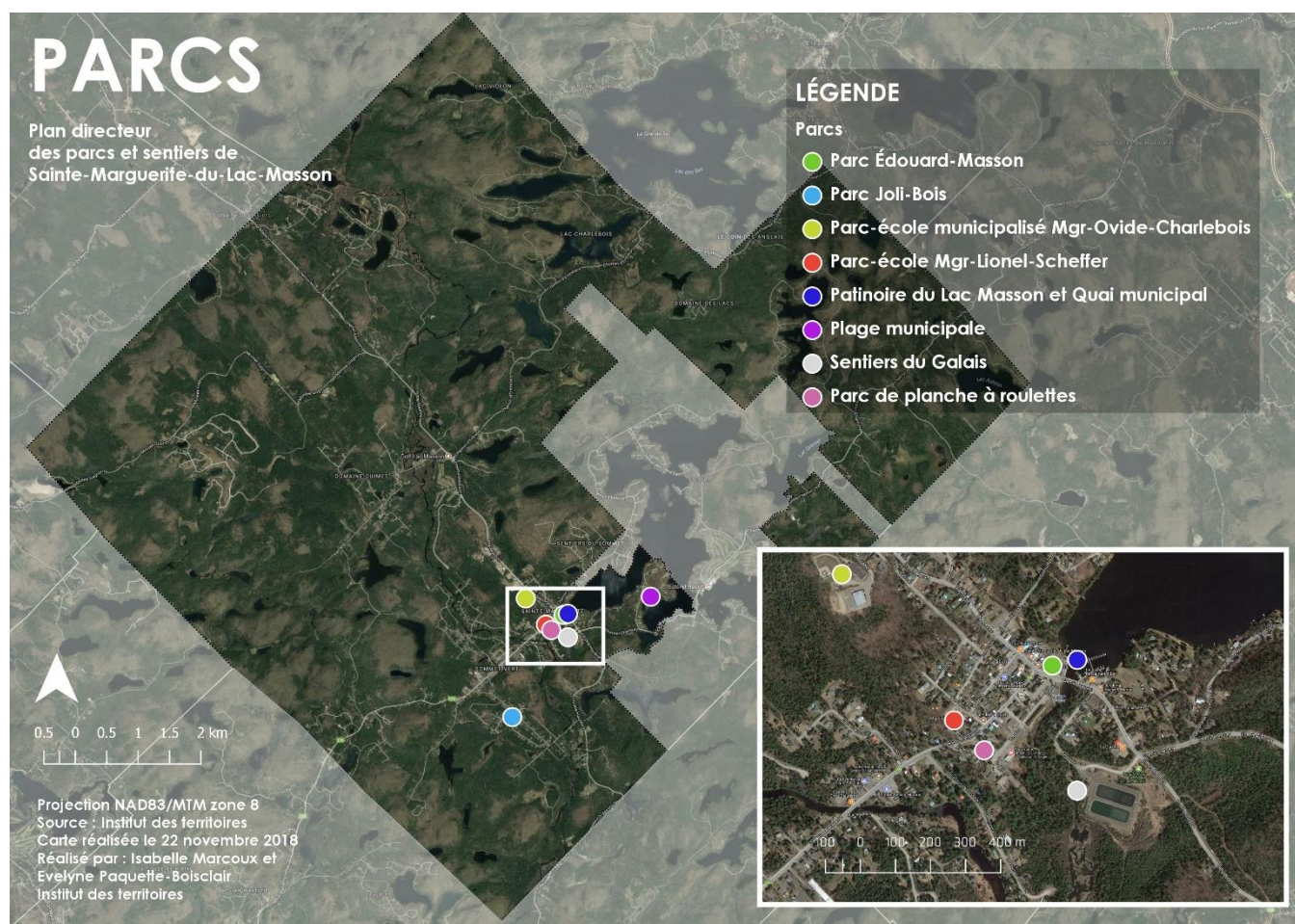


FIGURE 8_LOCALISATION DES PARCS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON

Les pages suivantes présentent une caractérisation des parcs existants sur le territoire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.



PARC-ÉCOLE MUNICIPALISÉ MGR-OVIDE-CHARLEBOIS

Adresse

Propriétaire

Superficie

Type de parc

20, rue du Collège

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

39 298 m² (3,93 ha)

Parc-école et Parc municipal (vocation sportive et récréative)

- ◆ 1 aire de jeu 5-12 ans (sol : copeaux de bois)
- ◆ 1 balançoire 5-12 ans
- ◆ Quelques tables à pique-nique
- ◆ Gradins
- ◆ 1 toilette alimentée en eau
- ◆ 1 patinoire extérieure permanente

- ◆ 1 patinoire extérieure libre durant l'hiver
- ◆ 1 terrain de baseball/balle-molle également utilisé pour le soccer
- ◆ 3 terrains de basketball
- ◆ Motifs de marelle (sol : asphalte)
- ◆ Stationnement
- ◆ Roulotte

- ◆ Intention de la Ville d'y aménager un bâtiment multifonctionnel pouvant être utilisé comme gymnase et centre culturel
- ◆ Catégorisé à la fois comme parc-école et parc municipal en raison des plateaux sportifs
- ◆ Forte popularité de la pratique de la balle-molle (événements rassembleurs) et du hockey en hiver

SOCCKER AU PARC-ÉCOLE MUNICIPALISÉ MGR-OVIDE-CHARLEBOIS



BALLE-MOLLE AU PARC-ÉCOLE MUNICIPALISÉ MGR-OVIDE-CHARLEBOIS



HOCKEY AU PARC-ÉCOLE MUNICIPALISÉ MGR-OVIDE-CHARLEBOIS





PARC ÉDOUARD-MASSON

Adresse

Propriétaire

Superficie

Type de parc

70, chemin Masson

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

2 080 m² (0,21 ha)

Parc municipal (vocation détente et récréation)

- ♦ 1 aire de jeu 18 mois-5 ans (sol : sable)
- ♦ 1 terrain de pétanque
- ♦ Plusieurs bancs
- ♦ Plusieurs tables à pique-nique
- ♦ Plusieurs poubelles
- ♦ Stationnement

- ♦ 1 scène
- ♦ Lampadaires
- ♦ Sentiers (sol : asphalte, béton et pavé)
- ♦ Aménagement paysager (fleurs, arbustes, etc.)
- ♦ Palais de neige et glissades hivernales

- ♦ Deuxième parc le plus fréquenté selon le sondage. Principalement fréquenté en été.
- ♦ Peu d'arbres
- ♦ Tenue d'événements et activités (spectacles, festival, animations, kiosques, activités sportives, expositions, etc.)
- ♦ Intention de la Ville d'y installer une balançoire et un module de jeu 5-12 ans en remplacement du module actuel



PATINOIRE DU LAC MASSON

Adresse

Propriétaire

Superficie

Type de parc

70, chemin Masson

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

± 8 070 m² (0,81 ha)

Parc municipal - patinoire municipale (vocation récréative)

- ♦ 1 patinoire (sentier de patin à glace) extérieure
- ♦ 1 bâtiment pour la location de patins à glace
- ♦ 1 casse-croûte (boissons et collations)
- ♦ Éclairage (au niveau de l'anneau de glace)
- ♦ Palais de neige, jeux et glissades

- ♦ 1 toilette alimentée en eau
- ♦ Bancs
- ♦ Foyer extérieur
- ♦ Stationnement

- ♦ Tenue d'événements et activités hivernales (spectacles, animations, kiosques et boutiques, activités sportives, expositions, etc.)
- ♦ La patinoire est contiguë au Parc Édouard-Masson



QUAI MUNICIPAL

Adresse

Propriétaire

Superficie

Type de parc

70, chemin Masson

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Déjà comptabilisé dans « Patinoire municipale »

Parc municipal

- ◆ 1 mise à l'eau
- ◆ 1 quai
- ◆ 1 bâtiment pour la location d'équipement
- ◆ 1 casse-croûte (boissons et collations)

- ◆ 1 toilette alimentée en eau
- ◆ Bancs et tables
- ◆ Stationnement

- ◆ Site de mise à l'eau municipale
- ◆ Tenue d'événements et activités (tournois de pêche, spectacles, animations, kiosques et boutiques, activités sportives, expositions, etc.)
- ◆ Le Quai municipal est contigu au Parc Édouard-Masson

FÊTE DU NAUTISME



BÂTIMENT AU QUAI MUNICIPAL/PATINOIRE DU LAC MASSON





PARC JOLI-BOIS

Adresse

Propriétaire

Superficie

Type de parc

Intersection rues Joli-Bois et Joli-Pionnier

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

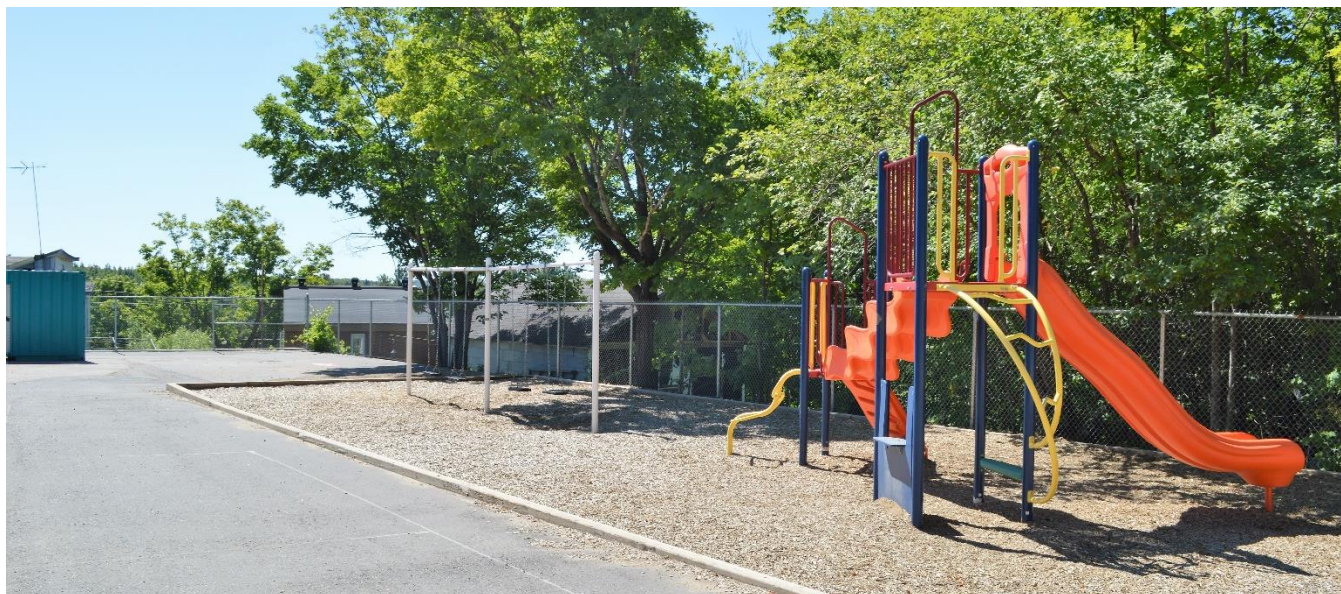
7 923 m² (0,79 ha)

Parc de voisinage (vocation détente et récréation)

- ♦ 1 aire de jeu 5–12 ans (sol : copeaux de bois)
- ♦ 1 balançoire 18 mois-5 ans
- ♦ 1 balançoire 5-12 ans
- ♦ Quelques bancs
- ♦ Quelques tables à pique-nique
- ♦ Une 1 poubelle
- ♦ Aménagement paysager (fleurs, arbustes, etc.)

- ♦ 1 clôture (délimitant les terrains résidentiels)
- ♦ 1 terrain de basketball
- ♦ 1 support à vélos
- ♦ 1 petite passerelle
- ♦ Motifs de marelle
- ♦ Sentiers (sol : pierre concassée)
- ♦ Signalisation

- ♦ Le terrain de basketball pourrait être réaménagé de manière à devenir un site « hybride » pour le basketball, le tennis et le pickleball puisqu'il y a une demande citoyenne pour ces activités



PARC-ÉCOLE MGR-LIONEL-SCHEFFER

Adresse

Propriétaire

Superficie

Type de parc

15, rue du Sommet

Commission scolaire des Laurentides (CSL)

1 221 m² (0,12 ha)

Parc-école (vocation récréative)

- ◆ 1 aire de jeu 5-12 ans (sol : copeaux de bois)
- ◆ 1 balançoire 5-12 ans
- ◆ 1 clôture

- ◆ Motifs de marelle
- ◆ Stationnement

- ◆ Bien qu'il ne s'agisse pas d'un parc-école municipalisé, celui-ci est tout de même inclus dans les analyses puisqu'il fait partie de l'offre présente dans la ville.
- ◆ Semble peu accessible (clôturé de tous les côtés)
- ◆ Parc peu fréquenté selon le sondage.



SENTIERS DU GALAIS

Adresse

Propriétaire

Superficie

Type de parc

rue du Galais

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

125 042 m² (12,5 ha)

Parc-nature (vocation de conservation et de récréation)

- ◆ Sentiers
- ◆ Table à pique-nique

- ◆ Panneaux d'interprétation
- ◆ Aménagements fauniques

- ◆ Sentiers multifonctionnels quatre saisons
- ◆ Différents usages : marche, raquette, VTT, motoneige
- ◆ Présence d'érosion dans les sentiers à certains endroits
- ◆ Signalisation sur place



PLAGE MUNICIPALE

Adresse

Propriétaire

Superficie

Type de parc

414, rue du Baron-Louis-Empain

Propriétaire privé

3 852 m² (0,39 ha)

Parc municipal (vocation récréative et de détente)

- ♦ 1 plage sablonneuse
- ♦ Roulotte
- ♦ 2 terrains de tennis
- ♦ Quelques tables à pique-nique

- ♦ Quelques poubelles
- ♦ 1 clôture
- ♦ 2 toilettes sèches
- ♦ Stationnement

- ♦ Terrains de tennis en très mauvais état : présence de crevasses, herbes, cuvettes d'eau, etc.
- ♦ Plage sous surveillance



PARC DE PLANCHE À ROULETTES

Adresse

Propriétaire

Superficie

Type de parc

Intersection rues des Pins et des Tilleuls

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

388 m² (0,04 ha)

Mini parc (vocation récréative)

- ♦ Équipements de planche à roulettes
- ♦ 1 poubelle

- ♦ 1 banc
- ♦ 1 table à pique-nique

- ♦ Plus ou moins abandonné
- ♦ Catégorisé mini parc en raison de sa très petite superficie et dû au fait qu'il n'y a pas d'autres équipements outre quelques modules en bois.

Équipement récréatif et sportif

Cette section dresse un bref portrait des principaux équipements récréatifs et sportifs situés sur le territoire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Considérant qu’une approche normative est hautement subjective en raison des différences de contexte, des besoins réels du milieu, des tendances et de l’évolution démographique, il n’existe pas de norme permettant d’apprécier le nombre de plateaux sportifs et récréatifs extérieurs dont devrait disposer une municipalité en fonction de sa population⁷. Toutefois, cet exercice permet de vérifier l’équilibre de la répartition des équipements récréatifs et sportifs sur l’ensemble du territoire.

À Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, des aires de jeux pour les enfants sont aménagées dans quatre parcs (Tableau 8). La grande majorité de ces équipements sont récents (moins d’une dizaine d’années).

Les parcs qui présentent des aires de jeux offrent une belle diversité de modules : balançoire, glissoire et autres structures récréatives propices au développement physique de l’enfant. Cinq des sept aires de jeux situés dans les parcs de la ville sont conçues pour le groupe d’âge 5 à 12 ans. L’offre de modules de jeu est donc plus avantageuse pour le groupe d’enfants d’âge scolaire que pour le groupe d’enfants d’âge préscolaire (18 mois – 5 ans)⁸.

TABLEAU 8_ RÉPARTITION DES AIRES DE JEU PAR PARC

Territoire	Nombre de modules et balançoires 18 mois – 5 ans	Nombre de modules et balançoires 5 – 12 ans
Parc Édouard-Masson	1	0
Parc-école municipalisé Mgr-Ovide-Charlebois	0	2
Parc Joli-Bois	1	1
Parc-école Mgr-Lionel-Scheffer	0	2
Patinoire du lac Masson et Quai municipal	0	0
Plage municipale	0	0
Parc de planche à roulettes	0	0
Sentiers du Galais	0	0
Total SMDLM	2	5

À Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, divers espaces et plateaux sportifs sont offerts à la population pour la pratique d’activités sportives libres (Tableau 9). Certaines infrastructures s’adressent à tous (ex. tennis, patinoire extérieure) et d’autres s’adressent principalement aux adultes (ex. pickleball), aux jeunes (ex. panier de basketball) ou aux enfants.

⁷ DAA (2013). Plan directeur des parcs et terrains sportifs. Saint-Donat. 62 p.

⁸ Les groupes d’âge recensés par Statistique Canada obligent un regroupement 0-4 ans et 5-14 ans pour la comparaison des ratios.

TABLEAU 9 RÉPARTITION DES INFRASTRUCTURES POUR LA PRATIQUE SPORTIVE LIBRE

Parc	Aire exercice pour adultes	Terrain de pétanque	Terrain de basketball	Planche à roulettes	Patinoire extérieure	Terrain de pickleball ou badminton	Terrain de tennis	Terrain de volleyball	Jeux d'eau
Parc Édouard-Masson		1							
Parc-école municipalisé Mgr-Ovide-Charlebois			3		2				
Parc Joli-Bois			1						
Parc-école Mgr-Lionel-Scheffer									
Patinoire du lac Masson					1				
Plage municipale et Quai municipal							2		
Parc de planche à roulettes				1					
Sentiers du Galais									
Total SMDLM	0	1	4	1	3	0	2	0	0
Nb. d'usagers/équipement		2 988	747	2 988	996		1 494		0

Dans l'ensemble, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson offre peu de terrains sportifs. Par conséquent, les parcs qui en possèdent ont un rayonnement à l'échelle de la municipalité. On retrouve un terrain de baseball au parc-école municipalisé Mgr-Ovide-Charlebois. Ce dernier est également utilisé pour la pratique du soccer.

Offre potentielle de parcs

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson recèle d'un potentiel de bonification de l'offre en parcs dû au fait qu'elle possède plusieurs lots sur son territoire. La carte suivante illustre la localisation des terrains municipaux pouvant potentiellement être utilisés pour la création de parcs. Il est à noter que ces terrains n'ont pas été caractérisés sur le terrain. Une analyse sommaire a permis de constater que la ville possède 72 lots qui pourraient être considérés pour la création de parcs, totalisant 758 300 m². La superficie de ces lots varie entre 292 m² et 199 607 m² (19,9 hectares). Plusieurs lots sont donc de petites dimensions, mais certains d'entre eux donnent accès à un plan d'eau. Comme il n'est pratiquement pas utilisé, le parc de planche à roulettes fait partie de ces lots potentiels, car il pourrait être transformé en mini-parc ou en parc de voisinage, par exemple.

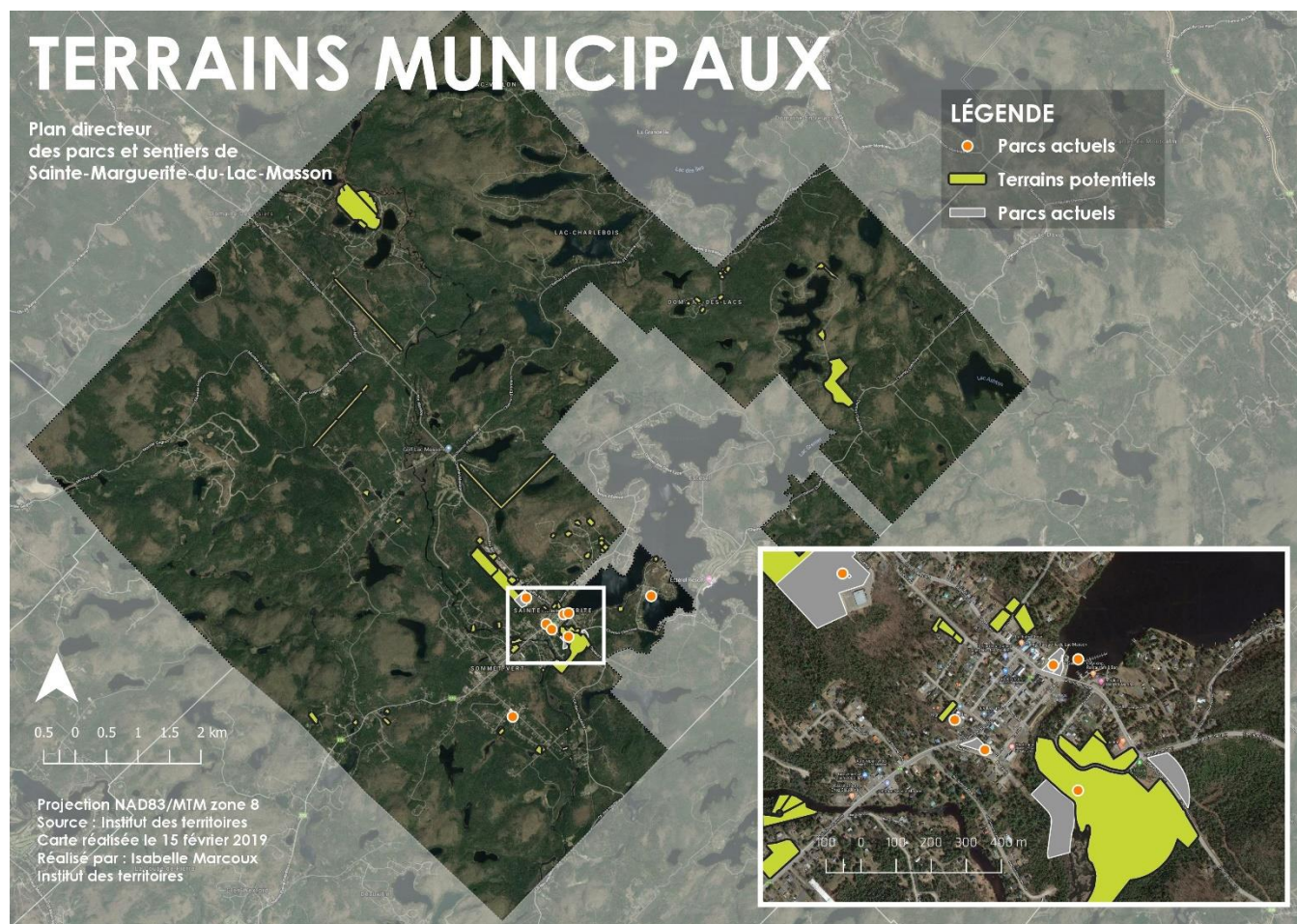


FIGURE 9 : LOCALISATION DES TERRAINS MUNICIPAUX POUVANT POTENTIELLEMENT BONIFIER L'OFFRE EN PARCS

OFFRE ACTUELLE – SENTIERS

La Figure 10 illustre la localisation des sentiers situés sur le territoire de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. Le Tableau 15 présente les caractéristiques des différents sentiers. Les informations sont tirées de la base de données des sentiers fournie par la MRC des Pays-d'en-Haut. Au total, on retrouve 36,3 kilomètres de sentiers non motorisés et 47,7 kilomètres de sentiers motorisés. Il est à noter que la ville ne comprend aucun sentier cyclable. Récemment, la Ville a également acquis via les frais de parcs quelques sentiers pour servir à la motoneige et aux VTT (ces lots linéaires sont visibles sur la carte des terrains municipaux).

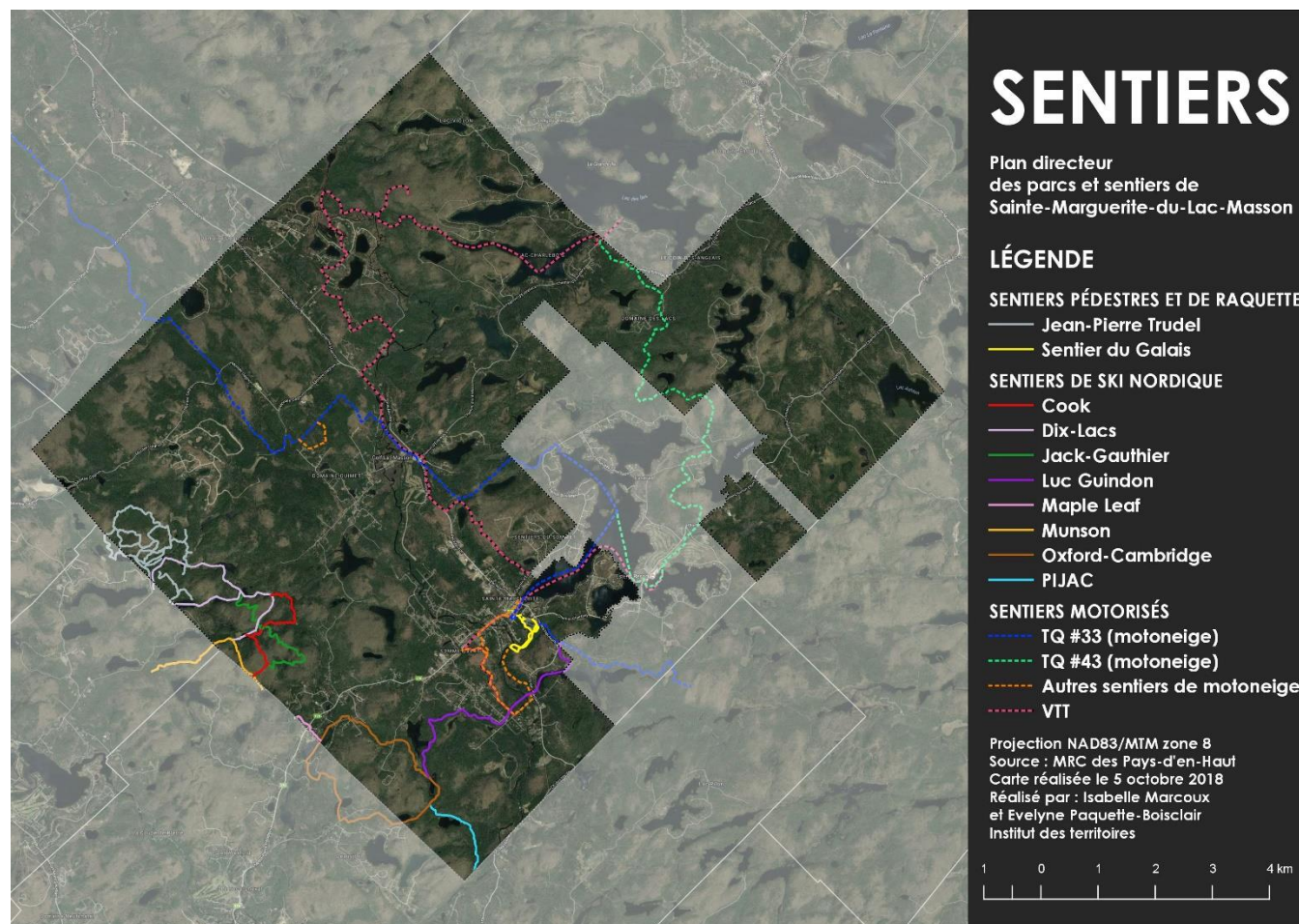


FIGURE 10_ LOCALISATION DES SENTIERS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON

TABLEAU 10 : CARACTÉRISTIQUES DES SENTIERS DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON

Nom du sentier	Sentier du Galais	Jean-Pierre Trudel	Cook	Munson	Dix-Lacs	Jack-Gauthier	Maple Leaf	Luc Guindon	Oxford-Cambridge	PIJAC	Motoneige	VTT
Propriétaire(s) du fond de terre	Ville de SMDLM	Un propriétaire privé et MERN	Un propriétaire privé et MERN	MERN et propriétaire privé	MERN et propriétaires privés	MERN	Propriétaires privés	Propriétaires privés	Propriétaires privés	Propriétaire privé	MERN, SMDLM, propriétaires privés	MERN, SMDLM, propriétaires privés
Gestionnaire(s)	Ville de SMDLM	Jean-Pierre Trudel et MRC PDH	N/D	Plein Air Sainte-Adèle et Parc régional Dufresne	Parc régional Dufresne	N/D	Plein Air Sainte-Adèle	N/D	Plein Air Sainte-Adèle	Plein Air Sainte-Adèle	Club Motoneige Blizzard inc.	Club Quad Lac Masson-Estérel
Longueur	2,4 km	10,8 km	2,7 km	0,6 km	5,2 km	3,6 km	0,7 km	4,6 km	4,0 km	1,7 km	24,1 km	23,6 km
Usage(s) dominant(s)	Marche Raquette Vélo VTT Motoneige	Marche Raquette	Ski nordique	Ski nordique	Ski nordique	Ski nordique	Ski nordique	Ski nordique	Ski nordique	Ski nordique	Motoneige	VTT

Offre potentielle de sentiers

L'offre potentielle de sentiers est difficile à évaluer considérant que la majorité du territoire est de tenure privée. Ainsi, pour évaluer le potentiel de développement des sentiers, un sondage pourrait être effectué auprès de propriétaires situés dans des secteurs stratégiques, afin d'évaluer leur intérêt à accueillir chez eux un sentier. La carte suivante présente la tenure des terres sur le territoire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

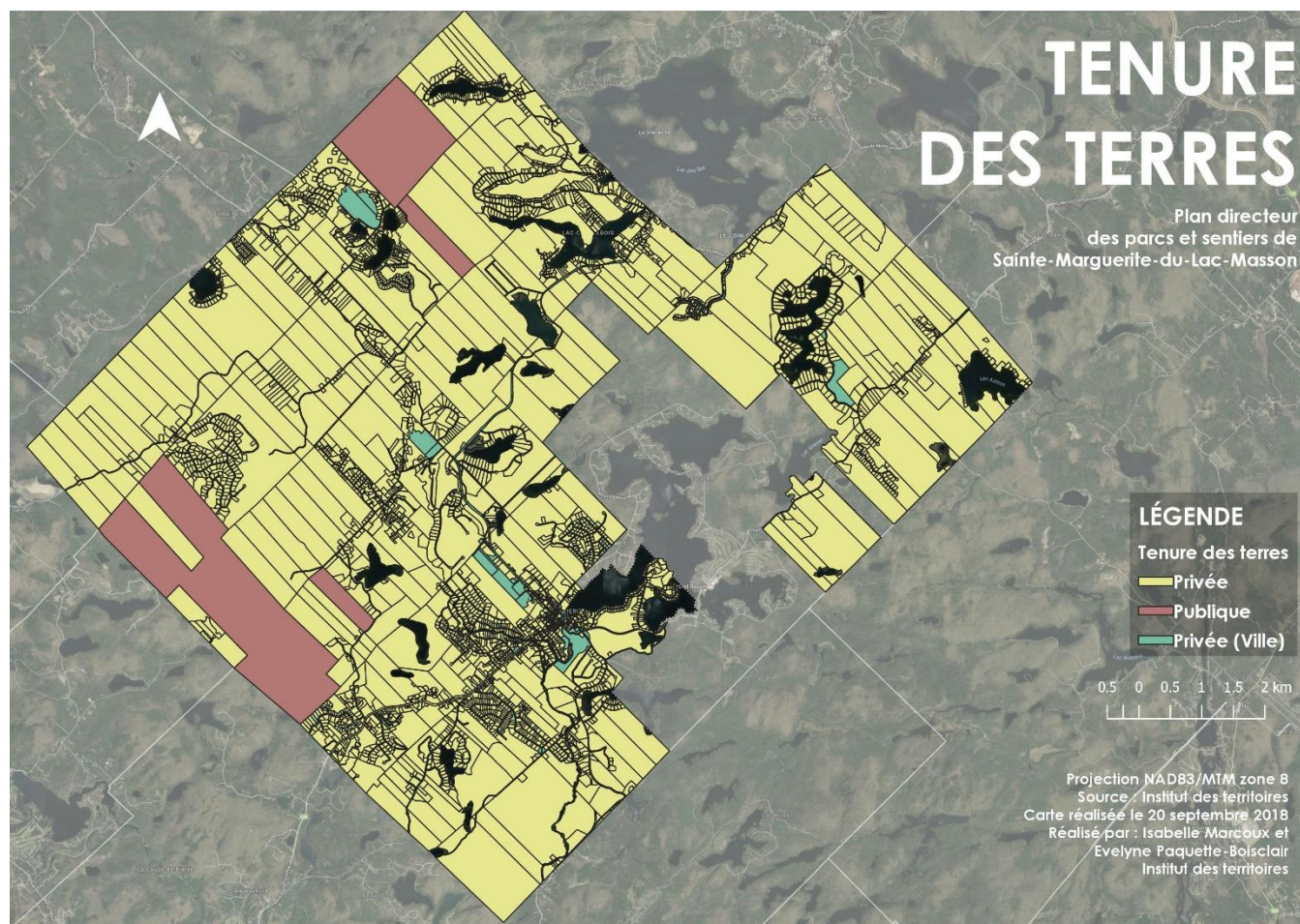


FIGURE 11 : TENURE DES TERRES À SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON

La Ville a également en main une étude de faisabilité sur l'implantation d'une piste cyclable reliant le cœur villageois au parc linéaire « Le P'tit Train du Nord » produite par L'Enclume en 2018. Cette étude a permis d'évaluer différentes options. L'une de ces options (option B) se distingue comme celle permettant une meilleure expérience pour les usagers, bien que son coût soit plus élevé. Cette option n'a toutefois pas été vérifiée sur le terrain afin d'y inventorier les milieux sensibles et les propriétaires terriens visés n'ont pas été sondés.

L'option B est présentée dans la figure suivante, à titre d'exemple.

ANALYSE DE LA DESSERTE

Les parcs

L'analyse de la desserte en parcs et sentiers permet d'apprécier la répartition de ceux-ci sur l'ensemble du territoire et d'identifier les carences récréatives. Le tableau suivant dresse la liste des espaces récréatifs de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson par typologie et vocation. Il comprend également un calcul des ratios ($\text{m}^2/1\ 000$ habitants) que l'on peut comparer aux normes existantes. Les ratios ont été arrondis à la centaine de mètres carrés. Rappelons qu'il n'y a pas de norme minimale pour les mini-parcs, parc-nature et parc-école. De plus, ces normes sont présentées à titre indicatif, mais il ne s'agit pas d'une prescription. Les caractéristiques de l'aménagement du territoire et de la population pourraient nécessiter de répondre à des besoins différents.

TABEAU 11_SUPERFICIE, TYPOLOGIE ET VOCATION DES PARCS ET ESPACES VERTS

Parcs	Superficie (ha)*	Typologie						Vocation			
		Mini parc	Voisinage	Quartier	Parc municipal	Parc-nature	Parc-école	Détente	Récréative	Sportive	Conservation
		1	1	0	4	1	2	3	7	1	1
Parc Édouard-Masson	0,21				✓			✓	✓		
Parc-école municipalisé Mgr-Ovide-Charlebois	3,93				✓		✓		✓	✓	
Parc Joli-Bois	0,79		✓					✓	✓		
Parc-école Mgr-Lionel-Scheffer	0,12						✓		✓		
Patinoire du lac Masson et Quai municipal	0,81				✓				✓		
Plage municipale	0,39				✓			✓	✓		
Parc de planche à roulettes	0,04	✓							✓		
Sentiers du Galais	12,50					✓			✓		✓
Superficies totales (ha)	18,79	0,04	0,79	0	5,34	12,5 0	4,0 5				
Superficies totales (m^2)	187 900		7 900	0	53 400						
Ratio $\text{m}^2/1\ 000$ hab. Pop. de 2018 utilisée pour les calculs (2 999)	62 700		2 600	0	17 800						
Norme $\text{m}^2/1\ 000$ hab.	25 000 à 40 000		4 000	10 000	20 000						

* Les superficies ont été mesurées à partir d'images aériennes de Google Earth et à partir de la matrice des lots de la ville.

Globalement, à l'échelle du territoire, la Ville de Sainte-Marguerite atteint le ratio recommandé de 2,5 à 4 hectares de parcs par 1 000 habitants. Plus spécifiquement, l'offre de parcs de voisinage, de quartier et municipaux n'atteint toutefois pas les seuils minimaux recommandés :

- Parcs de voisinage : 2 600 m²/1 000 hab. (norme minimale de 4 000 m²/1000 hab.)
- Parcs de quartier : 0 m²/1 000 hab. (norme minimale de 10 000 m²/1000 hab.)
- Parcs municipaux : 17 800 m²/1 000 hab. (norme minimale de 20 000 m²/1000 hab.)

Le tableau suivant fait état des besoins actuels relativement aux parcs, selon les normes recommandées.

TABLEAU 12_COMPARATIF DES BESOINS SELON LES NORMES ET TYPES DE PARCS

Types	Norme min. m ² /1000 hab.	Besoins selon la norme m ² (pour 2 999 résidents)	Superficie actuelle m ²	Déficit m ²
Voisinage	4 000	12 000	7 900	-4 100
Quartier	10 000	30 000	0	- 30 000
Municipal	20 000	60 000	53 400	-6 600

*Arrondi à la centaine

Pop. de 2018 utilisée pour les calculs (2 999)

Puisque la municipalité n'est pas divisée en quartiers, il n'est pas possible de connaître les carences en parcs de manière spatiale. Toutefois, à partir des images aériennes et de la localisation des parcs actuels, il est possible de constater que les secteurs géographiques suivants sont dépourvus de toute offre en parc :

- Domaine Manory
- Rues Lupins et du Sommet Vert
- Domaine Ouimet
- Lacs Marier, Guénette et Bonny
- Sentiers-du-Sommet

Dans le but de planifier le développement des parcs dans un horizon d'environ 15 ans, il est nécessaire d'évaluer les besoins en matière de parcs en utilisant les perspectives démographiques disponibles, soit celles pour l'année 2031. Rappelons que la population pour 2031 est estimée à 3 680 résidents et que ce sont les « 0-19 ans » et les « 65 ans et plus » qui verront les plus fortes augmentations. Ainsi les besoins de création de nouveaux parcs d'ici 2031 sont estimés à 6 800 m² de parcs de voisinage, 36 800 m² de parcs de quartier et 20 200 m² de parcs municipaux.

Afin de satisfaire les besoins futurs de cette population, particulièrement des groupes d'âge en augmentation, la création d'espaces verts dégagés ou boisés, de jeux d'eau et de pistes cyclables devra être priorisée (se référer au Tableau 4).

En conclusion, bien que l'offre actuelle ne soit pas suffisante au niveau des parcs de voisinage, de quartier et municipaux, l'offre potentielle suffirait à combler les besoins actuels et futurs.

TABEAU 13 : SOMMAIRE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE GÉNÉRALES EN PARC

Type de parc	Offre actuelle	Demande actuelle théorique* (2 999 habitants)	Offre potentielle future** (offre actuelle 187 900 m ² + terrains municipaux 758 300 m ²)	Demande future théorique en 2031 (3 680 habitants)
Tous	187 900 m ²	75 000 m ² à 120 000 m ²	946 200 m ²	92 000 m ² à 147 200 m ²

* Selon la norme recommandée

** Les terrains municipaux n'ont pas été analysés en détail et n'ont pas été inventoriés sur le terrain

Les chiffres ont été arrondis à la centaine

TABEAU 14 : SOMMAIRE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE SPÉCIFIQUES EN PARC

Type de parc	Offre actuelle	Demande actuelle théorique (2 999 habitants)	Offre potentielle future** (offre actuelle + terrains municipaux)	Demande future théorique en 2031 (3 680 habitants)
Mini-parc	400 m ²	Aucun seuil	92 700 m ²	Aucun seuil
Parc de voisinage	7 900 m ²	12 000 m ²	81 200 m ²	14 700 m ²
Parc de quartier	0 m ²	30 000 m ²	101 500 m ²	36 800 m ²
Parc municipal	53 400 m ² *	60 000 m ²	669 600 m ² *	73 600 m ²
Parc-nature	125 000 m ²	Aucun seuil		Aucun seuil
Parc-école	40 500 m ² *	Aucun seuil		Aucun seuil

* 39 300 m² du parc-école municipalisé sont comptabilisés à la fois dans parc-école et parc municipal

** Les lots les plus grands pourraient être utilisés par exemple comme parc municipal ou encore comme parc-nature

Les chiffres ont été arrondis à la centaine

Les sentiers

Dans le cadre de la Politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC des Pays-d'en-Haut, des analyses ont été réalisées afin de connaître la proportion de résidences localisées à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson selon la distance qui les sépare des réseaux de sentiers hivernaux et estivaux situés sur son territoire. Les résultats présentés dans le tableau et les figures suivants illustrent qu'environ la moitié de la population serait à moins de quatre kilomètres d'un réseau de sentiers¹⁰.

Le sud de la municipalité est le mieux desservi par les réseaux de sentiers. En revanche, la moitié nord du territoire ne comprend aucun sentier non motorisé officiel. Il y aurait toutefois des réseaux privés non répertoriés. Bien que moins peuplée, la moitié nord du territoire comprend tout de même quatre développements résidentiels actuels et minimalement un futur développement.

Notons qu'aucun sentier cyclable n'est présent dans la ville.

TABEAU 15_PROPORTION DE RÉSIDENTS SELON LA DISTANCE QUI LES SÉPARE D'UN RÉSEAU DE SENTIERS

Activités	Distance en km										
	0-1	1-2	2-3	3-4	4-5	5-6	6-7	7-8	8-9	9-10	>10
Hiver	14%	19%	11%	6%	5%	7%	4%	5%	6%	6%	17%
Été	12%	15%	11%	10%	6%	8%	5%	5%	6%	6%	17%
Total général	13%	17%	11%	8%	6%	8%	5%	5%	6%	6%	17%



¹⁰ MRC des Pays d'en-Haut (2017). Politique de protection et d'accès aux sentiers.

Politique de protection et d'accès des sentiers: Accessibilité aux réseaux

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Distance entre les résidents et
les réseaux hivernaux gratuits

✱ Entrée réseau hivernal

Résidence

Distance en km		
0-1 (225)	5-6 (106)	
1-2 (391)	6-7 (55)	
2-3 (225)	7-8 (95)	
3-4 (128)	8-9 (182)	
4-5 (95)	9-10 (160)	
	10 et plus (383)	

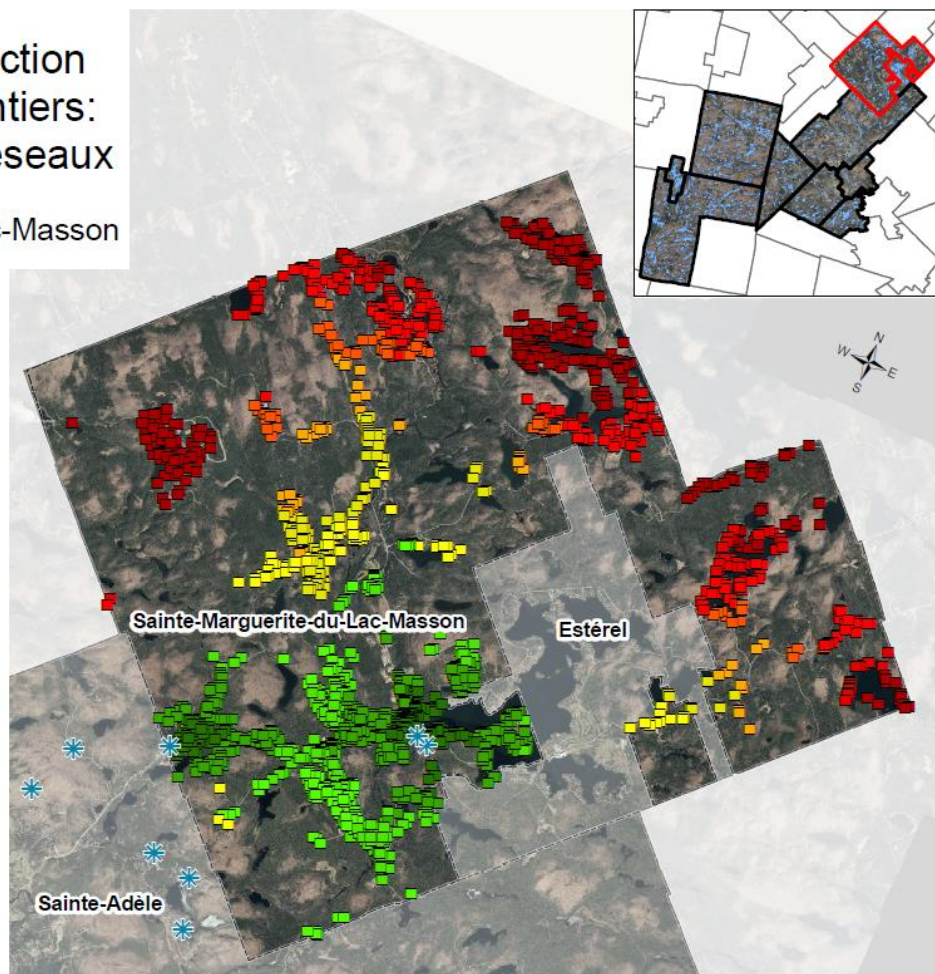


0 1 2 4



Kilomètres

Projection: MTM 8 NAD 83



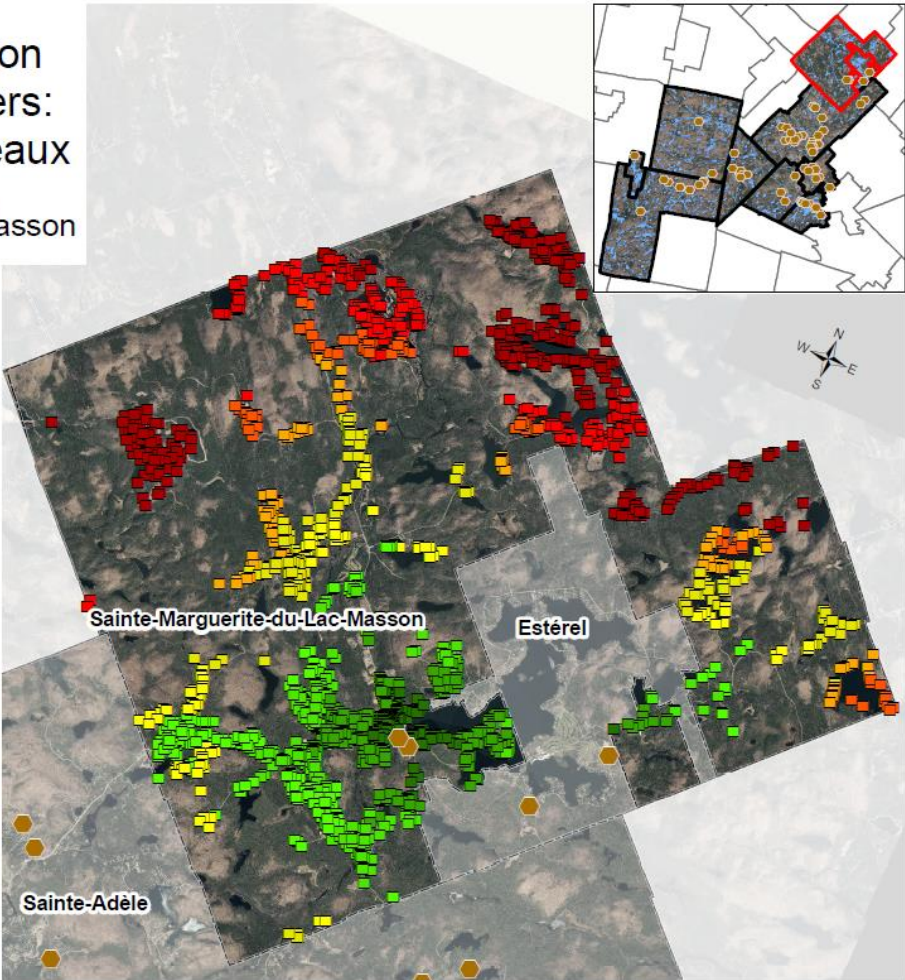
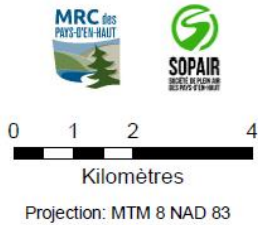
Cette carte est un document de travail et n'a aucune valeur légale. Service de géomatique de la MRC des Pays-d'en-Haut et Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR).

FIGURE 13_ DISTANCE ENTRE LES RÉSIDENTS ET LES RÉSEAUX HIVERNAUX GRATUITS

Politique de protection et d'accès des sentiers: Accessibilité aux réseaux

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Distance entre les résidents et
les réseaux estivaux gratuits



Cette carte est un document de travail et n'a aucune valeur légale. Service de géomatique de la MRC des Pays-d'en-Haut et Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR).

FIGURE 14_ DISTANCE ENTRE LES RÉSIDENTS ET LES RÉSEAUX ESTIVAUX GRATUITS

ORIENTATIONS

L'analyse des besoins actuels et futurs de la population et l'analyse de l'offre en matière de parcs et sentiers a permis d'identifier les carences et potentiels de développement de territoires récréatifs à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. La présente section du Plan directeur des parcs et sentiers vise à répondre aux objectifs suivants :

- ♦ Définir les principales orientations concernant la pérennité des sentiers de sorte qu'elles puissent servir de base à l'élaboration des futurs plans d'actions de protection et de développement des sentiers
- ♦ Définir les principales orientations de nouveaux parcs dans la ville pour les 10 prochaines années

Les orientations fournissent une direction dans laquelle la Ville veut évoluer au cours des prochaines années. Ce sont les grands chantiers en matière de territoires récréatifs, les intentions prioritaires qui marqueront les interventions de la Ville pour les 10 prochaines années. L'ordre dans lequel sont présentées les orientations ne correspond pas à une mise en priorité.



PARCS ET ESPACES VERTS

ORIENTATION 1 : Actualiser l'offre de parcs

Chantier 1.1	Planifier et réaliser le réaménagement du Parc-école municipalisé (bâtiment d'accueil, amélioration du mobilier, stationnement, etc.) Référence objectif 1.13 Politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC : Prioriser les investissements en infrastructures dans les pôles locaux identifiés comme ayant un potentiel et/ou une qualité d'infrastructure permettant un rayonnement.
Chantier 1.2	Poursuivre la planification budgétaire annuelle et triennale et prévoir un budget provenant de sources d'aide financière, afin de rénover des aménagements actuels dans les parcs où le mobilier est désuet
Chantier 1.3	Poursuivre la planification budgétaire annuelle et triennale et prévoir un budget provenant de sources d'aide financière, afin de construction de nouveaux aménagements répondants aux besoins et intérêts des différents groupes d'âge dans les parcs actuels (ex : jeux d'eau dans l'un des parcs municipaux, terrain de tennis/basketball multifonctionnel au parc Joli-Bois, etc.)

ORIENTATION 2 : Planifier la création de nouveaux parcs dans les secteurs géographiques et à destination des clientèles moins bien desservis

Chantier 2.1	Créer deux nouveaux parcs (accès au Lac Jumeau et le long de la rivière Doncaster) et prévoir la localisation et le budget d'investissement pour la création de nouveaux parcs tenant compte des zones de développement prévues, ainsi que des besoins actuels et futurs de la population
Chantier 2.2	Favoriser une meilleure gestion du « parc immobilier » de la municipalité en adoptant une procédure et des critères de sélection pour les terrains récréatifs, afin de créer un levier de financement pour acquérir des parcs mieux situés ou développer des parcs existants



SENTIERS PUBLICS

ORIENTATION 3 : Travailler au déploiement des réseaux des sentiers publics locaux

Chantier 3.1	Évaluer les opportunités d'interconnexion et de création de nouveaux sentiers qui favoriseraient le transport actif au sein de la Ville
	Référence objectif 1.24 Politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC : Développer une expertise municipale en matière de mobilité active.
	Référence objectif 1.25 Politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC : Favoriser les aménagements d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

ORIENTATION 4 : Travailler à la connexion avec les réseaux des sentiers publics régionaux

Chantier 4.1	Connecter le réseau de sentiers du Galais au réseau de L'Estérel
Chantier 4.2	Élaborer les possibilités de connexion avec le Parc linéaire Le P'tit du Nord, le Parc de la rivière Doncaster et le Parc régional Val-David-Val-Morin, en utilisant une démarche étapiste de planification durable des sentiers axée d'abord sur l'acceptabilité sociale
	Référence objectif 2.3 Politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC : Optimiser l'accès des périmètres urbains vers les liens régionaux identifiés ou les pôles locaux.

ORIENTATION 5 : Favoriser une meilleure protection des réseaux de sentiers publics

Chantier 5.1	Dans une optique écorécréative et en partenariat avec les organisations concernées, protéger à perpétuité les territoires sur lesquels des réseaux de sentiers majeurs se trouvent (Sentiers du Galais, TPI, sentiers de motoneige etc.)
	Référence objectif 1.4 Politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC : Assurer le respect de la capacité de support du milieu dans les sites récréatifs
Chantier 5.2	Évaluer les opportunités d'acquisition de droits de propriété (par démembrement ou par achat) de sentiers publics partout où la Ville ou des partenaires récréatifs de la Ville ne sont pas propriétaires du fond de terrain ou détenteurs de droits de propriété
	Référence objectif 1.14 Politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC : Dans les secteurs appartenant à un réseau de sentiers formant les pôles récréatifs locaux identifiés au niveau régional, miser sur la pérennisation des sentiers et les moyens durables quant à l'utilisation des infrastructures.
Chantier 5.3	Adopter des lignes directrices en matière d'aménagement des sentiers (ex : sécurisation, gestion de l'érosion, gestion de la végétation, respect des normes environnementales)



PANNEAU D'INTERPRÉTATION – SENTIERS DU GALAIS

GOUVERNANCE ET APPROPRIATION CITOYENNE

ORIENTATION 6 : Partager et assumer les priorités en matière de planification et déploiement des réseaux de sentiers publics et parcs

Chantier 6.1	Clarifier les rôles des organisations du territoire (Ville vs Plein-air Sainte-Marguerite vs SOPAIR vs gestionnaires de réseau), et au sein des services municipaux, en matière de territoires récréatifs
	Référence objectif 1.16 Politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC : Déterminer un organisme responsable afin d'optimiser l'expertise locale en place.
	Référence objectif 1.19 Politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC : Favoriser l'implication des ressources municipales avec les gestionnaires des réseaux lorsque ceux-ci diffèrent.
Chantier 6.2	Par subsidiarité, partager le leadership local avec les MRC (Les Pays-d'en-Haut, Les Laurentides) et les municipalités prenantes (Sainte-Adèle, Val-David, Val-Morin) en matière de planification et de déploiement des réseaux de sentiers. Ce faisant, trouver un point de convergence entre la légitimité de proximité de la Ville et la légitimité procédurale/régulative de la MRC des Pays-d'en-Haut relativement aux dossiers régionaux (interconnexion de sentiers publics et valorisation des TPI Massonnais).
	Référence objectif 1.5 Politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC : Créer une table de concertation régionale en matière de planification et de pérennisation des sentiers composée de gestionnaires locaux de chacune des municipalités constituantes.

ORIENTATION 7 : Favoriser l'appropriation et l'implication citoyenne relativement aux territoires récréatifs

Chantier 7.1	Dans une perspective d'augmentation du capital social Massonnais*, faire du Plan directeur des parcs et sentiers un plan citoyen en le soumettant, ou en soumettant certains chantiers, à un processus d'approbation et d'adaptation civique
Chantier 7.2	Produire une carte et des fiches informatives des parcs et sentiers accessibles sur le site web de la Ville et développer un affichage routier afin de les faire connaître
	Référence objectif 3.6 Politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC : Optimiser la communication entre les gestionnaires de sentiers les résidents et les usagers.
Chantier 7.3	Dans un objectif de patrimonialisation** des ou de certains territoires naturels Massonnais, favoriser l'organisation d'événements par quartier et non pas uniquement au parc Édouard-Masson (ex : Fête des voisins par quartier)
	Référence objectif 3.7 Politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC : Développer des plans de communication locaux pour les événements en sentiers.

* Désigne les réseaux et liens sociaux grâce auxquels un individu ou une communauté peut accéder à des ressources (économiques, politiques, culturelles ou humaines) nécessaires à l'atteinte de ses objectifs¹¹. Le déploiement des réseaux, l'autonomisation des communautés, l'instauration d'une confiance communautaire, l'inclusion et la cohésion sociale sont tous des facilitateurs augmentant le capital social d'une communauté.

** Construction sociale qui permet à un objet d'acquérir une valeur symbolique. Une fois l'objet devenu patrimoine, il entre alors intimement dans la composition de l'identité collective. La patrimonialisation est un indicateur de la relation entre une communauté et son territoire¹².

¹¹ Forgues, E. (2004). Capital social, gouvernance et rationalisation des pratiques communautaires ; outils théoriques et méthodologiques. Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. Repéré à http://www.icrml.ca/images/stories/documents/fr/capital_social_gouvernance_et_rationalisation_des_pratiques_communautaires.pdf

¹² Chenier et Dion (2018). Intégrations des considérations sociales pour un projet de zone périphérique réussi : Étude de cas au parc national de Frontenac. Présentation PowerPoint dans le cadre des Ateliers sur la conservation des milieux naturels - 29 octobre 2018

